



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

15 novembre 2012

Conseil municipal du 15 novembre 2012
Ordre du jour

1	Moyens généraux - finances : débat d'orientation budgétaire 2013
2	Éducation - jeunesse : attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Pierre Guéguin - voyage pédagogique en Pologne
3	Moyens généraux - finances : demandes de remboursement - Budget principal
4	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget principal
5	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget eau
6	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget assainissement
7	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - restaurants scolaires
8	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget assainissement
9	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget eau
10	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative - budget principal
11	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative - budget assainissement
12	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative - budget eau
13	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
14	Urbanisme - foncier : vente de l'ancien logement d'urgence - place de l'hôtel de ville
15	Urbanisme - foncier : campagne de ravalement 2013
16	Ressources humaines : modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents
17	Commerce - tourisme : réduction des droits de place pour travaux rue des Sables-Blancs
18	Culture - école de musique : convention de mise à disposition d'un enseignement d'éveil musical à la commune de Melgven
19	Culture - école de musique : convention de mise à disposition d'un enseignant de cornemuse au sein du Bagad Konk Kerne
20	État-civil - élections : coordonnateur et agents recenseurs
21	Moyens généraux - Achats - Commande publique : convention de groupement de commande pour la réalisation des schémas directeurs pluviaux communaux

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 15 novembre 2012

Bien mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place si vous le voulez bien.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Gaël Le Meur.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 9 novembre 2012, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- le débat d'orientation budgétaire 2013

En date du mardi 30 octobre 2012, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2012.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce procès-verbal ?

M Calvarin :

Oui, sur ce procès-verbal, nous avons retrouvé des propos qui avaient été formulés à cette séance et par lesquels on remettait en cause le travail réalisé par les élus qui avaient participé à cela. J'aimerais poser une question à Mme Gaël Le Meur. Lorsqu'elle associe les services de la CCA à la déclaration par laquelle elle affirme que rien n'avait été proposé par les élus de l'équipe municipale, qui étaient aux 2 commissions, j'aimerais qu'elle puisse au moins citer ses sources, faute de quoi, on pourra assimiler ces propos-là tout simplement à ce que l'on appelle des ragots. Il s'agit du 1^{er} point. Ensuite, on pourrait peut-être débattre un peu plus de cette affirmation à partir des documents issus de la CCA. Ce propos qui a été retransmis en plus dans la presse, et qui évidemment a fait parlé. Lorsque l'on affirme des choses, il faut être sûr de pouvoir les démontrer.

Mme Le Meur Gaël :

Je suis assez surprise parce que vous demandez s'il y a des remarques. Mais on ne refait pas le débat !

M Calvarin :

Ce n'est pas le débat.

Mme Le Meur Gaël :

Si vous voulez que l'on en parle en dehors du conseil, et bien, on en reparle en dehors du conseil. J'ai dit et je le répète, que j'ai interrogé les services de la CCA, et que la réponse est celle que j'ai donnée la dernière fois. C'est tout. Je n'ai rien d'autre à rajouter là-dessus.

M Calvarin :

Je vais rajouter quand même là-dessus. C'était suffisamment important comme accusation. Nous avons l'habitude d'entendre...

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'était pas une accusation.

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :
C'était un propos.

M Calvarin :
C'est une accusation....

M le Maire :
S'il vous plaît.

M Calvarin :
... claire et nette qui indiquait que les services de la mairie seraient mal venus de venir contester les chiffres dans la mesure où ils n'avaient rien proposé justement dans ces 2 commissions. Ces 2 commissions se sont tenues le 25 avril 2012 et le 29 mai 2012. A cette 1^{ère} commission, sur les 5 élus que nous étions, il y avait 3 élus de l'équipe municipale qui étaient présents, Mme Lemonnier, moi-même et M Debusyer. Et, si vous regardez les différents documents, on peut lire en page 3, tout simplement, que Mme Lemonnier demande à ce que la prise en compte du transfert de charges soit faite sur 5 ans. C'est bien une proposition qui est en totale cohérence avec les règlements établis pour les CLECT. Car c'est la CLECT qui décide la période pendant laquelle on fait le calcul du coût du service transféré. C'est un accord entre les 9 communes sur cette période. La proposition était très claire. Elle était basée uniquement sur le fait que le calcul sur la dernière année était forcément défavorable aux 2 communes qui avaient le service, Melgven et Concarneau. On demandait tout simplement, pour rééquilibrer cela, à ce que ça soit fait sur les 5 années. Il ne faut pas oublier que les arguments de M le Président de la CCA était de dire que c'était le chiffre le plus significatif représentant le coût de l'année suivante. Ce que l'on ne conteste en rien. Mais ce sont aussi les 2 seules communes sur lesquelles on pouvait avoir un chiffre, parce que les autres communes sur lesquelles le service a été rajouté sont passés de zéro euro pour leur transport à partir de la charge municipale à plus de 50 000 euros pour certaines communes. Je ne vais pas refaire le débat là-dessus, mais si on regarde ne serait-ce que le problème de Melgven, je ne sais pas comment ils ont digéré cette somme-là. Elle était la seule commune à avoir mutualisé le service avec Concarneau, ça leur coûte maintenant, sans limite dans le temps, 60 000 euros. Voilà pourquoi on demandait tout simplement une équité de traitement, parce qu'on n'était pas sur la même base de départ. Et le fait de pouvoir le faire sur les 5 années, comme le texte de loi le permet, nous permettait de rééquilibrer ce déséquilibre fiscal.

À la 2^{ème} commission locale qui s'est tenue le 29 mai, où Mme Ziegler était présente en plus de nous 3, si on regarde aussi les interventions, on s'aperçoit que nous étions intervenus, M Debusyer, Mme Lemonnier et moi. Je voulais juste reprendre une partie....

M le Maire :
M Calvarin, soyez concis, on ne va pas faire un débat sur la CLECT à nouveau.

M Calvarin :
Je vais être court...

Mme Le Meur Gaël :
Vous dites qu'on ne va pas refaire le débat, mais en fait vous le refaites. Je vais vous dire, M Calvarin...

M Calvarin :
Je vais juste le lire.

M le Maire :
S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :
Je vais vous dire, M Calvarin, chacun prépare le conseil comme il le veut, vous vous débrouillez avec les services de la CCA qui m'ont fait ce retour.

M Calvarin :
Quand vous faites une déclaration, votre collègue qui a assisté....

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, moi je ne l'ai pas.

M Calvarin :

Vous pouviez demander à Mme Ziegler qui les avaient. Elle aurait très bien pu.....

Mme Le Meur Gaël :

Je me suis renseignée auprès des services, voilà le retour qui m'a été fait. Maintenant, je pense que ça n'a pas lieu d'être. Et M le Maire devrait arrêter cela...

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Ça n'a pas lieu d'être que de revenir sur le fond. Ça peut faire l'objet d'un prochain point au conseil. De revenir sur ce débat, ce n'est pas à l'ordre du jour.

M Calvarin :

Je vais quand même malgré...

M le Maire :

S'il vous plaît, vous pouvez conclure, M Calvarin ?

M Calvarin :

Je vais juste conclure sur la 2^{ème} compétence qui a été débattue et sur laquelle, systématiquement vous donnez raison à la CCA. Il s'agit de l'évaluation du Musée de la pêche.

Brouhaha....

M Calvarin :

Attendez, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Vous n'avez pas à faire ce genre de remarque.

M le Maire :

S'il vous plaît M Calvarin, vous pouvez conclure ? Mme Le Meur, vous laissez M Calvarin conclure.

Mme Le Meur Gaël :

Inaudible..... vous êtes dans la polémique.

M le Maire :

S'il vous plaît, M Calvarin, vous voulez bien conclure ?

M Calvarin :

Je vais conclure, mais uniquement en lisant la proposition qui a été faite, pour que ce soit très clair pour tout le monde.

« M Calvarin indique que le projet du Musée de la pêche est un projet d'une association, etc.... etc... » Je ne donne pas le détail. Par contre, ce qui a été clairement dit, c'est que : « Le commissaire de la Chambre régionale des comptes en mission pour Concarneau, a confirmé un transfert de charges équivalent à la subvention que verse la ville pour le Musée, à savoir 35 000 €. »

M Calvarin toujours, ajoute qu'il souhaiterait tout simplement que la Cour régionale des comptes puisse donner son arbitrage sur ce dossier. » Et si vous regardez les textes de loi, effectivement, dans les CLECT, lorsqu'il n'y a pas accord à l'unanimité, il est tout à fait possible de recourir à l'avis d'experts. Donc, dans les 2 CLECT nous avons été clairs, nous avons fait des propositions qui permettaient dans un cas d'essayer de minimiser la dépense, et dans l'autre cas, d'avoir justement recours à l'avis d'experts pour éviter de se baser sur des sommes que nous allons tous avoir à payer sans limite dans le temps sur le Musée de la pêche et sur les bus. Voilà ce que je voulais dire.

M le Maire :
Très bien M Calvarin.

Mme Le Meur Gaël :
C'est un atout pour Concarneau, ce Musée de la pêche et vous ne l'avez toujours pas compris.

M le Maire :
Nous n'allons pas faire le débat sur la CLECT, en somme sur le procès-verbal, M Calvarin voulait répondre à Mme Le Meur par rapport au fait que nous n'avions pas fait de propositions à CCA. M Calvarin a rectifié le tir en donnant des éléments...

Mme Le Meur Gaël :
Ecoutez, ce n'est pas la procédure d'un conseil municipal. Vous ne devez pas revenir sur les points...

M le Maire :
Donc, si vous le voulez bien, je vais mettre....

Mme Le Meur Gaël :
Non, mais c'est trop facile.

M le Maire :
Je vais mettre ce procès-verbal aux voix.
Est-ce que vous avez des remarques à faire sur le procès-verbal du 27 septembre ?

Mme Le Meur Gaël :
Évidemment, j'ai des remarques à faire sur les suites du procès-verbal. Ce n'est pas à l'ordre du jour. On a pas le droit de revenir de cette manière sur le fond d'un point qui a été abordé lors d'un précédent conseil. La seule question que vous avez posée, c'est si quelqu'un approuvait ou pas ce conseil ?

M le Maire :
Non, je n'ai pas dit cela encore.

Mme Le Meur Gaël :
Si, si.

M le Maire :
Non, j'ai demandé s'il y avait des remarques ?

Mme Le Meur Gaël :
Oui, mais vous n'avez pas à rouvrir les débats. S'il y a un débat qui doit être rouvert, il doit l'être lors d'un prochain conseil et inscrit à l'ordre du jour. Vous connaissez comme moi la procédure.

M le Maire :
Très bien.

Mme Le Meur Gaël :
Et vous avez un certain règlement...

M le Maire :
Je mets le procès-verbal de la séance du 27 septembre aux voix.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

(le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents).

En date mercredi 31 octobre 2012, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2012.

Est-ce qu'il y a des remarques et des interventions sur ce procès-verbal ?

M Carduner :

Merci M le Maire. Évidemment, je ne vais pas pouvoir laisser passer cette intervention.

M le Maire :

Là, je parle du procès-verbal du 18 octobre.

M Carduner :

Peu importe, vous ne m'avez pas donné la parole quand je vous l'ai demandée. Vous m'avez fixé, vous avez très bien vu que ça faisait au moins 30 secondes que j'avais le bras levé, tel un bon élève qui attendait l'assentiment de son professeur.

M le Maire :

Attendez, vous pouvez baisser le ton s'il vous plaît M Carduner.

M Carduner :

Non je ne baisserai pas le ton, M Fidelin, parce que je trouve depuis 2 conseils municipaux, les propos vraiment déplacés et déloyaux. Déplacés, pourquoi ? Parce que ce n'est pas à l'ordre du jour, et ça fait le 2^{ème} conseil municipal que cela se passe et qu'on nous rajoute quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui est insupportable parce que nous n'avons pas matière à répondre, voilà pourquoi c'est déloyal. Et je n'admets pas cette procédure, c'est tout.

M le Maire :

Je demande s'il y a des remarques, c'est tout.

C'est tout ce que vous aviez à dire sur le procès verbal du 18 octobre ?

Je vais le mettre aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Brouhaha.... micros non branchés.....

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

(le procès-verbal est adopté par 29 voix pour et 2 abstentions (Mme Le Meur Gaël et M Percebois Arnaud)).

Très bien, le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 décembre 2012 à 19h00 dans cette salle, où nous présenterons le budget primitif 2013.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le point principal concerne le débat d'orientation budgétaire 2013.

1	Moyens généraux - finances : débat d'orientation budgétaire 2013
---	------------------------------------------------------------------

M le Maire :
(lecture du rapport)

Sur le rapport que vous avez reçu, nous allons tout d'abord voir des éléments sur le caractère réglementaire, ensuite, les orientations qui préfigurent les priorités sur le BP 2013 ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité, et également la stratégie d'équilibre financier.

Nous avons ensuite un paragraphe sur le contexte économique et financier concernant la dotation de l'État. Vous savez que nous sommes dans une période de rigueur. Certains disent austérité et d'autres non. Mais nous sommes néanmoins dans une période contrainte où les dotations de l'État vont être diminuées puisqu'il est prévu qu'à partir de 2014, jusqu'en 2017, la dotation générale de fonctionnement baisserait de 1,5 % par an. Nous sommes dans un contexte difficile.

La situation financière de la ville, nous allons vous la présenter sur les indicateurs, puis la prospective financière 2011-2015, c'est-à-dire la prospective financière qui découle du PPI, c'est-à-dire le plan pluriannuel d'investissements, sur des orientations allant de 2011 à 2015, c'est-à-dire au delà de notre programme de mandature qui s'achèvera en 2014.

Nous parlerons également des budgets annexes, si vous le voulez bien.

Nous allons reprendre ces indicateurs.

Comme je viens de le dire, nous allons parler des variables de l'équilibre budgétaire, la situation financière de la ville, le rappel de la prospective financière, les orientations 2013, et les budgets annexes.

Tout d'abord, les variables de l'équilibre budgétaire, ainsi que ses paramètres dans l'optimisation budgétaire. Pour obtenir un équilibre budgétaire, il y a 5 paramètres importants, que sont la maîtrise des taux d'imposition, vous savez qu'aujourd'hui le pouvoir d'achat des ménages est difficile. Il est également contraint. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition en ce qui concerne nos citoyens. Il y a aussi la maîtrise du niveau de la dette, c'est-à-dire la capacité de désendettement. C'est un élément important, puisqu'il est nécessaire aujourd'hui de diminuer cet endettement que nous avons depuis 2007, 2008. Les éléments étaient très négatifs.

Nous reviendrons ensuite sur les cessions de biens, la sincérité et l'objectivité, nous en reparlerons. Nous devons également maximiser l'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt. Recours à l'emprunt qui sera de plus en plus difficile à obtenir, il faut bien le reconnaître. Nous avons également la réalisation des projets du mandat, et des investissements récurrents de la ville. Voilà l'équilibre budgétaire que je vais vous présenter maintenant.

M le Maire commente un power-point :

Sur ces indicateurs nous retrouvons la situation financière de la ville, les principaux ratios 2011 en euros et par habitant. Des recettes de fonctionnement en euros et par habitant inférieures de 277 € par rapport à la moyenne des communes touristiques, cette année, nous avons tenu compte également de la strate touristique, à la demande de Mme Le Meur l'année dernière. Cette année, nous l'avons intégré dans nos strates.

Les dépenses de fonctionnement en euros par habitant sont inférieures de 162 € par rapport à la moyenne des communes touristiques.

Un encours de la dette supérieur de 10 % par rapport à la moyenne des communes touristiques. Si on regarde les graphiques, on s'aperçoit qu'effectivement, nos recettes de fonctionnement sont légèrement en dessous. Là, il va falloir travailler sur les tarifications entre autres. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont relativement inférieures à la moyenne de la

strate, ainsi que la moyenne de la strate des communes touristiques. Là, nous pouvons dire aussi que c'est la rigueur que nous avons mis en place depuis 2008 qui nous permet aujourd'hui d'avoir des dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées, tout en ayant un service à la population qui soit aussi efficace.

Cela fait que notre capacité d'autofinancement est tout à fait dans la strate puisque nous sommes à 186 € par habitant, ce qui est similaire à la moyenne de la strate.

Les dépenses d'équipement sont légèrement inférieures. Et en ce qui concerne l'encours de la dette, nous étions sur des chiffres galopants en 2008, et là, nous avons heureusement rectifié cet élément. En 2012, nous serons très proches de la moyenne des villes touristiques.

La situation financière de la ville au regard de sa fiscalité, il faut savoir que la fiscalité représente 50 % des recettes du budget de fonctionnement.

Les taux de fiscalité demeurent inchangés depuis 2009. Je rappelle qu'en 2009, nous avons majoré les taux de 8 %. Ce sont des taux proches de la moyenne nationale de la strate pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, puisque le taux communal est à 18,25 % et le taux moyen de la strate à 17,95 %. Et en ce qui concerne le foncier, c'est 23,99 et 23,61. Ce qui confirme que nous sommes tout à fait dans la strate.

Évolution de l'épargne depuis 2007, en bleu ciel, vous avez l'épargne de gestion, c'est-à-dire l'excédent du budget de fonctionnement, les recettes et les dépenses. En sombre, nous avons les épargnes brutes et en jaune, l'épargne nette. Nous sommes partis de 2007 jusqu'à 2011. En 2007, vous pouvez vous apercevoir que nous avons l'effet ciseaux, c'est-à-dire que les dépenses étaient supérieures aux recettes. Très rapidement, nous avons rectifié le tir, c'est aussi par le fait qu'en 2009, nous avons majoré les taux d'imposition. Nous pouvons dire également que l'excédent de gestion s'est amélioré de 9 % par an depuis 2009. L'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne de gestion moins les charges de l'emprunt, qui sont à peu près de 1 million par an, il y a une majoration chaque année de l'ordre de 15 %. Nous avons également dans ce créneau, les cessions de biens.

Sur l'épargne nette, c'est moins le capital qui est de l'ordre de 2 millions de remboursement par an aujourd'hui. Voilà les éléments, c'est une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, une augmentation des taux de fiscalité en 2009, je l'ai dit, une diminution des charges financières, ainsi que la réalisation de cessions d'actifs. L'épargne nette passe de - 100 000 euros en 2007, à + 1,5 million en 2011. Ce qui est significatif.

En ce qui concerne l'amélioration de la capacité de désendettement, en 2007, la ville enregistrait une capacité de désendettement de 18,9. Là, il peut y avoir une nuance à la marge, selon le calcul qui est fait soit par la Cour des comptes ou soit la réalité des comptes. Et là il s'agit de la réalité des comptes. Nous sommes sur 18 années contre 7,5 années pour la moyenne de la strate. Ce qui fait une différence de 11,4 années en 2007 et 2011, cet écart à la moyenne est réduit à 3 années. La ville enregistrant une capacité de désendettement de 8,6 contre 5,6 pour 2011, et en 2012, la ville devrait être à peu près à 6 années et en 2013, on devrait avoisiner les 11 années.

Rappel de la prospective financière : son objectif est le rétablissement de la situation financière de la ville. Un endettement qui ne doit pas s'accroître sur la période 2009 - 2012. Au 1^{er} janvier 2009, l'encours de la dette était de 38,5 millions d'euros. Au 12 novembre 2012, cet encours était de 31,5 millions d'euros, c'est-à-dire un encours qui est réduit de 7 millions d'euros. Nous avons un produit fiscal qui doit évoluer au minimum en fonction de l'effet base, c'est-à-dire les bases forfaitaires, ainsi que les bases physiques. Les taux d'imposition ont été stabilisés depuis 3 ans. Nous avons une capacité de désendettement qui est stabilisée à 14 années en 2015. En 2011, la capacité de désendettement était de 8,6, en 2012, elle devrait encore s'améliorer afin d'atteindre la moyenne de la strate, 6 années, ce que je disais tout à l'heure.

L'actualisation de la prospective 2011-2015, nous permet d'obtenir une capacité de désendettement inférieure à l'objectif initial de 14 années, c'est-à-dire qu'elle sera entre 11 et 12 années.

Nous sommes toujours dans la prospective financière qui est liée à notre plan pluriannuel d'investissement. Là, vous avez sur cet indicateur, les investissements programmés, puisque nous parlons de BP 2013, vous voyez quelques exemples ; principales opérations pluriannuelles, nous sommes sur une enveloppe de 5,8 millions d'euros. En principales opérations, nous y retrouvons la

maison des associations, pour 380 000 euros, sur 2013, c'est 300 000 euros. Nous avons établi le cahier des charges, missionné une maîtrise d'ouvrage, nous devons, dès le mois prochain faire des appels d'offres concernant les travaux, et engager les travaux qui devraient démarrer sur mars pour se terminer en décembre 2013. Dans ces travaux, nous retrouvons plus particulièrement la toiture, c'est dans le gros œuvre, les problèmes d'accessibilité et l'ascenseur en particulier, et l'aménagement des bureaux et salles au rez-de-chaussée. Nous avons évidemment tenu compte des retours des associations pour permettre l'aménagement de ces locaux.

L'aménagement de la rue de Trégunc, est un investissement qui a démarré depuis plusieurs années déjà, même si cela ne se voit pas aujourd'hui, nous avons enterré les réseaux. Ce sont des sommes importantes qui ont été allouées dans les réseaux. Nous avons également réalisé en 2012, la mise en alignement, vous avez pu le remarquer sur place. En 2013, nous commencerons les travaux proprement dits, c'est-à-dire tout ce qui concerne la voirie, travaux qui s'étendront également sur 2014.

Pour la ferme du Moros, nous étions sur une estimation de 400 000 € pour l'aménagement intérieur des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Il s'avère que l'estimation est passée à 560 000 €. Nous l'avons programmé sur 2 années, une première tranche de 280 000 euros et une seconde en 2014. Il y a une programmation qui en est faite.

Le pôle nautique de la Croix, vous avez pu remarquer que nous avons démarré les travaux, même si cela ne se voit pas trop pour l'instant. Mais dès le mois, prochain, nous allons engager les travaux définitifs sur 2013, pour 1 815 000 €. Une dernière partie sera réalisée en 2014, pour 500 000 €.

En ce qui concerne le pôle tennis, nous avons opéré un décalage, puisque, comme tout le monde le sait, il y aura très certainement un décalage dans le temps pour ce complexe tennis qui fait couler beaucoup d'encre et surtout de la salive. Il faut savoir que c'est un complexe pour les concarnois. Ce n'est pas une bataille et une polémique. Même s'il ne se fait pas sur l'endroit précité, il se fera à Concarneau puisqu'il concerne 400 adhérents, que ce soit au tennis ou à la gymnastique. C'est bien pour les citoyens concarnois que nous souhaitons réaliser ce complexe que beaucoup de personnes essayent de contrarier d'ailleurs. Nous allons nous engager sur ce dossier en 2013.

La rue des Sables-Blancs, là nous sommes dans l'entrée de ville, nous avons déjà réalisé l'entrée de ville rue de Quimper, avec en 2012, le giratoire de la Maison-Blanche. En 2013-2014, nous allons réaliser la rue de Trégunc, mais aussi la rue des Sables-Blancs qui sont des entrées de ville. Nous allons associer l'entrée de cette rue à la thalasso.

La restructuration du bâtiment Tico pour y créer une épicerie sociale, est programmée pour 100 000 euros en 2013. C'est un projet qui se trouve dans notre programme de mandature.

Voilà pour les principales opérations pluriannuelles, elles représentent, si on fait le calcul, 4,6 millions. Il reste 1,2 millions à pourvoir sur d'autres opérations d'investissement qui peuvent paraître secondaires pour certains mais qui sont quand même pertinents pour d'autres.

Vous avez pu remarquer qu'il y a eu un lissage qui est dû au fait que techniquement, cela le nécessitait. Ou sur d'autres points afin de respecter un équilibre budgétaire, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

L'essentiel est de réaliser notre programme dans la mandature. Et c'est à l'issue de cette mandature que nous ferons le bilan de nos projets réalisés.

Nous abordons maintenant les orientations budgétaires 2013, avec les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel varient de 1,5 par rapport au BP 2012. Lorsque l'on dit variation de 1,5 ce n'est pas tout à fait juste. C'est plus 2,10 puisqu'il y a des transferts de personnels, entre autre, en ce qui concerne le CAC et 2 personnes au CCAS. Il y a une variante dont il faut tenir compte. Il faut savoir que les dépenses de personnel correspondent à 56% de notre budget dépenses de fonctionnement. Notre souhait, c'est l'optique de la maîtrise de la masse salariale, il n'y a pas de création de poste de prévue, et une participation de la collectivité pour couvrir le risque prévoyance, cela fera d'ailleurs tout à l'heure l'objet d'une délibération.

Les charges à caractère général des services : elles sont stabilisées. L'objectif a été donné aux services de diminuer de 2 % les dépenses courantes, hors charges de type électricité, fluides, assurances. C'est une ligne budgétaire qui a tendance à augmenter chaque année, mais nous faisons en sorte de mettre en place des investissements, surtout pour diminuer les coûts d'énergie, dans le cadre de l'isolation, de changement de chaudières, et bien d'autres éléments.

La mise en place de la location longue durée pour les véhicules légers pour une durée de 5 ans, cela concerne globalement 36 véhicules. C'est un appel d'offres qui a été fait, et une étude a été approfondie sur les différentes possibilités et nous avons pu constater que la location longue durée était plus avantageuse que celle que nous avons actuellement.

Un plan lié à l'évaluation des risques professionnels.

Et en ce qui concerne toujours les charges à caractère général, un salon nautique en partenariat avec CCA, sur un budget qui est relativement restreint.

L'annuité de la dette devrait diminuer de 2,7 % par rapport au BP 2012. Nous sommes sur un encours qui devrait diminuer.

Les participations et subventions évoluent en fonction des conventions qui sont mises en place, où sont organisées par des organismes extérieurs auxquels la ville adhère.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les tarifs municipaux sont indexés sur l'inflation. Nous sommes sur le principe de base, mais il y a peut-être certains tarifs qu'il faudra revoir à la hausse, puisque la Chambre régionale des comptes nous a fait la remarque que nos tarifs pouvaient être améliorés.

Les dotations de l'État sont gelées par rapport à celles de 2012. Donc, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, c'est un handicap. Il faut bien le reconnaître. Mais en 2012-2013, nous nous habituons au gel des dotations de l'État.

Mme Le Meur Gaël :

Les tarifs sont trop bas ?

M le Maire :

Oui, voilà, c'est ça. Oui, les tarifs pourront être augmentés. Mais ce sera bien entendu à la marge.

Plusieurs cessions de biens pourraient permettre à la ville de limiter son recours à l'emprunt et faire baisser ses charges récurrentes de fonctionnement, nous y reviendrons tout à l'heure. Les autres recettes sont stables, entre 2012 et 2013, c'est-à-dire les droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur l'électricité.

Nous avons une augmentation du produit fiscal estimée à 3,5 grâce à un effet base. L'évolution physique est l'évolution de l'urbanisation sur notre ville et nous l'estimons à 1,7 en 2013. Vous avez pu remarquer que depuis 2010, 2011 et 2012, nous avons une progression du développement de l'urbanisation qui nous donne une évolution physique intéressante aujourd'hui. Il faut le remarquer. Et la revalorisation des bases fiscales correspond au projet de finances 2013. Nous aurons en décembre la revalorisation des bases fiscales que nous évaluons aujourd'hui, à 1,9. Cela correspond à peu près au taux d'inflation. Il y a des nuances entre taxe d'habitation et taxe foncière bâtie. Il faut savoir que le produit fiscal représente 50 % de nos recettes de fonctionnement.

Les orientations budgétaires 2013 pour les dépenses d'investissement. Ce sont des dépenses récurrentes, entretien, rénovation, modernisation, que ce soit dans le domaine des bâtiments, de la voirie, pour 2 millions d'euros en achat de matériels, véhicules etc...

Pour les dépenses liées au mandat, c'est 5,8 millions d'euros, dont 2,8 de réinscription budgétaire. Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 2,16 millions. Vous avez donc sur ce graphique, le flux de remboursement de l'emprunt, capital et intérêt. Nous sommes sur un linéaire par rapport aux engagements actuels qui ont une incidence pour l'encours, que ce soit au niveau du capital ou des intérêts. Mais il y aura très certainement des correctifs dans le temps puisqu'il y aura

un nouveau PPI en 2015. Ce qui fait que ce flux de remboursement sera modifié.

Pour les recettes d'investissement, c'est un autofinancement, c'est-à-dire le virement à la section d'investissement, plus l'amortissement estimé à 2,8 millions. C'est un autofinancement qui n'a jamais été réalisé, il me semble, à la mairie. Ce qui veut dire la rigueur que nous avons mise en place dans notre budget. Le fond de compensation de la TVA, 594 000 euros, les taxes d'urbanisme estimées à 369 000 euros, la cession de biens, nous y reviendrons, à 1 115 000 euros, les subventions liées au programme d'investissement, que ce soit dans le contrat de territoire ou la Région. Le fond de concours CCA de 166 000 euros, et le recours à l'emprunt de consolidation qui sera environ de 4,5 millions d'euros. L'emprunt représente 43 % des recettes d'investissement.

Focus sur les cessions de biens. J'ai entendu un « ha ».

Mme Le Meur Gaël :

On ne l'a pas ça ! On vous l'avait dit déjà l'année dernière, d'avoir l'ensemble des documents.

M le Maire :

Vous l'avez là devant vous, et vous pourrez en débattre tout à l'heure.

Mme Le Meur Gaël :

...la règle, c'est la règle..... *inaudible*..... on vous sent bien fébrile sur le sujet.

M le Maire :

Fébrile sur le sujet ? Je ne vois pas où est ma fébrilité sur le sujet, Mme Le Meur. En plus, je ne vous ai pas donné la parole. Alors, vous vous taisez.

Mme Le Meur Gaël :

Vous êtes fébrile dans le sens où tous les ans on vous dit....

M le Maire :

On continue si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

....de nous donner en amont les documents....

M le Maire :

Mme Le Meur, je ne vous autorise pas à prendre la parole.

Mme Lemonnier :

Le règlement Mme Le Meur !

Mme Le Meur Gaël :

Le règlement, c'est que nous devrions avoir ces documents 5 jours avant le conseil.

M le Maire :

S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

C'est ça le règlement.

M le Maire :

S'il vous plaît, vous savez, nous sommes bien sur le débat d'orientation budgétaire. Vous aurez au mois de décembre, le budget primitif. Là, vous étiez sensés avoir l'exactitude des engagements. Ce matin ou hier, j'ai dit qu'il fallait absolument que nous présentions les cessions foncières, parce que ce sont des éléments importants. Là, vous voyez que nous apportons des chiffres mais nous n'étions pas obligés de vous amener des chiffres précis par ligne, dans la mesure où il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire. Nous parlons bien d'orientation budgétaire.

Brouhaha..... Inaudible.....

M le Maire :

Peu importe, c'est comme vous voulez....

Brouhaha.....

M le Maire :

S'il vous plaît !

Concernant les cessions de biens, il y a des éléments dont il faut tenir compte.

En 2012, nous avons pu noter un contexte immobilier difficile, un accès aux prêts difficiles, ce qui fait que nous n'avons pas pu mettre en place nos objectifs. Nos objectifs n'ont pas été atteints. Mais en 2013, nous avons souhaité corriger, dans un esprit de sincérité et d'objectivité.

Si vous voulez, nous allons reprendre 2012. Vous avez les différents éléments.

Sur 2013, avant de parler de prévisions 2013, vous pouvez remarquer que nous n'avons pas mis le Manoir du Porzou. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il est toujours en vente. La trésorerie est également toujours en vente. C'était sur les prévisions foncières de 2012. Compte tenu de la difficulté pour accéder aux prêts, la situation immobilière est beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'hier, nous devons être le plus sincère possible.

Que ce soit la trésorerie ou le Manoir du Porzou, ce sont 2 cessions qui sont toujours en vigueur. Mais nous avons voulu que ce soit des prévisions 2013 sur des cessions qui ne sont pas encore contractualisées aujourd'hui, mais dont nous avons un engagement écrit.

Il s'agit donc de la vente de l'ancienne mairie, l'ancien logement d'urgence, enclos de Servigny, dont nous allons parler tout à l'heure dans une prochaine délibération, la vente de la 2^{ème} partie de l'école du Lin, nous avons également la vente du bâtiment Cache-Cache et Patrice Bréal, et nous avons également la reprise du parc automobiles.

En ce qui concerne la vente du bâtiment Cache-Cache et Patrice Bréal, il faut savoir que nous ne sommes pas sur le parc public, nous sommes sur le parc privé, sur un parc commercial. Ce n'est pas à une collectivité de faire de la gestion commerciale, même si c'est un revenu, chaque année. Ce que nous souhaitons, c'est de privilégier les bâtiments publics.

En ce qui concerne les bâtiments publics, nous souhaitons, soit les réhabiliter ou soit créer des bâtiments publics fonctionnels pour les concarnois et les associations. Nous voulons également, par définition, maîtriser beaucoup mieux le budget de fonctionnement. Les bâtiments communaux évidemment, imputent des charges de fonctionnement par rapport à ces bâtiments.

Voilà les éléments concernant les cessions foncières de 2012, et l'état actuel des cessions foncières 2013. Et je répète que le Manoir du Porzou et la trésorerie n'y figurent pas. Mais ces bâtiments sont toujours en vente. Nous avons souhaité mettre en place des lignes de cession pour coller le mieux possible à la réalité.

Nous allons continuer avec les budgets annexes.

En ce qui concerne le budget de l'eau, sa situation financière demeure serrée en raison du fort volume d'investissements réalisés par le passé. Nous avons une augmentation des tarifs de plus de 4 % afin de rétablir un autofinancement cohérent par rapport aux investissements programmés. Nous avons des investissements à hauteur de 1,4 million. Il y a des acquisitions de matériels, de véhicules, de la maîtrise d'œuvre et des travaux de réhabilitation à l'usine du Brunec. Il y a également des travaux sur les réseaux, ce sont des engagements pluriannuels. Chaque année, nous devons intervenir sur nos réseaux qui sont relativement vétustes.

Le budget assainissement a un équilibre financier devenu fragile en raison d'un volume important d'investissements réalisés depuis les 5 dernières années. Il y a une augmentation des tarifs de plus de 4 % afin de rétablir un autofinancement cohérent par rapport aux investissements programmés. Là nous retrouvons des investissements à hauteur de 970 000 euros. Cela concerne des travaux avenue Pierre Guéguin, le refoulement de l'usine du Brunec ainsi que le poste de relèvement de Suffren avec le bassin tampon qui a déjà démarré.

Le port de plaisance a une augmentation de ses tarifs en fonction de l'inflation constatée en fin d'année 2012. Il n'y a pas de modification particulière dans le budget de fonctionnement. Des investissements programmés à hauteur de 270 000 euros. Il y a la réfection de la totalité de la cale aux thons pour 200 000 euros, le remplacement des liaisons entre les pontons lourds pour 10 000 euros, le bateau de servitude au port ainsi qu'un logiciel de gestion du port de plaisance.

Le bac du passage, nous avons une augmentation des tarifs afin de limiter le recours à l'emprunt et pour retrouver les bons équilibres financiers. Nous avons pu constater en 2012 les nombreuses pannes qui ont détérioré la santé financière de ce budget. Nous avons des investissements qui sont importants et qui sont programmés à hauteur de 500 000 euros avec une étude sur le remplacement du bac tout d'abord, une provision pour les réparations ainsi que le remplacement d'un bac. 500 000 euros, ce n'est pas rien.

Les restaurants municipaux, nous avons une baisse des recettes liée au portage des repas. Il y a une augmentation significative des matières premières. Il y a également l'augmentation de la participation de la ville à l'équilibre pour 70 000 euros. Il y a des investissements programmés à hauteur de 91 000 euros avec l'acquisition de matériels divers pour la cuisine centrale entre autres. Il y a également des travaux sur le bâtiment pour 73 000 euros.

Nous allons terminer avec le CAC, oui nous avons une poursuite des actions menées afin de référencer ce lieu dans le paysage régional des salles de diffusion. Il y a des partenariats, des soutiens financiers. Il y a également l'intégration au budget du centre des arts, du budget de la ville lié à la programmation du jeune public, charges de fonctionnement et charges de personnel afin d'élargir la programmation du CAC à d'autres publics. Il y a la modernisation des outils de gestion avec la mise en place de la billetterie informatisée et des investissements programmés à hauteur de 139 000 euros qui concernent du mobilier et du matériel technique. Est prévue également la 2^{ème} moitié de la mise en conformité électrique du CAC, qui est une nécessité absolue. Et enfin, sont prévus également des travaux divers sur le bâtiment.

Voilà en ce qui concerne la présentation synthétique de ce rapport du débat d'orientation budgétaire.

Le débat est maintenant ouvert, et je vous laisse la parole.

M Quénéhervé :

Merci M le Maire. Comme l'a dit aussi tout à l'heure, M Carduner, je trouve désagréables les propos et digressions que vous avez tenus la dernière fois, et que Xavier Calvarin recommence aujourd'hui. À partir de là, au sujet de la CLECT, on peut encore en reparler longtemps. En tout cas, si c'est sur la proposition des 35 000 euros de subvention, on ne peut pas dire que vous soyez aller chercher loin et cela ne m'étonne pas que les autres élus vous aient recalés à la CLECT.

M Calvarin :

Non..... inaudible.....

M Quénéhervé :

Oui, mais la Cour des comptes..... vous aviez le choix de faire autrement.

M le Maire :

S'il vous plaît ! Je voudrais bien que nous revenions sur....

M Quénéhervé :

En tout cas, c'est inacceptable....

M le Maire :

M Quénéhervé !

M Quénéhervé :

.... de ne donner que 35 000 euros, alors qu'il nous incombe de mettre aux normes le Musée de la pêche.

M le Maire :

M Quénéhervé, vous voulez bien revenir sur le sujet.

M Quénéhervé :

M le Maire, 2012 n'échappe pas à la règle. La présentation des orientations stratégiques budgétaires est un élément clé pour vous et pour les élus de votre majorité.....

M le Maire :

Et pour les concarnois !

M Quénéhervé :

... pour voir comment va évoluer la ville du point de vue économique, social et culturel. Chaque année, inlassablement, nous disons et nous redisons, que ce document est un parfait copier-coller des documents précédents.

Cette année, nous le reconnaissons, l'approche financière et comptable, nous avons vu quelques éléments nouveaux qui apparaissent. Il nous paraît un peu plus fouillé, plus détaillé. Mais par contre, à l'inverse, les projets plus flous et moins précis. À part, lorsque l'on nous rajoute des cessions dont on n'avait pas les documents. Ce document donne l'impression d'une juxtaposition de propositions faites par des adjoints qui défendent becs et ongles, sans doute leurs projets, pour la ville et le juge de paix que vous êtes, plus censeur, finalement que rassembleur, pour demeurer dans l'orthodoxie financière. Tout cela pour dire que nous ne voyons pas le Concarneau de demain. Le plan à moyen ou à long terme, permettrait aux concarnoises et concarnois de se retrouver rassemblés dans une ambition forte pour construire leur ville dans les années futures. Nous y voyons par contre, l'angle d'attaque, ou plutôt l'angle de défense de la prochaine campagne des municipales de 2014. Nous n'avons pas pu réaliser tout notre programme d'investissement en raison d'un endettement inconsidéré laissé par nos prédécesseurs. Par contre, nous avons redressé la barre, l'endettement ne représentant plus que 8,6 années en 2011, et sera sûrement proche de 6 années en 2012, peut-être 11 années en 2013. Et nous partions de 19 années. Par quel tour de magie nous sommes passés de 19 années à 6 années ? Vous ne l'expliquez pas. Cette stratégie, vous l'avez développée, là vous parlez de digression, je vais faire une digression parce que je n'ai pas pu intervenir sur le sujet la dernière fois. Cela m'a profondément frustré. Cette stratégie, vous l'avez déjà développée dans la presse, en réponse au communiqué de la section du parti socialiste, en accusant les élus socialistes d'avoir laissé une situation catastrophique et de convoiter de futurs mandats. Mais M le Maire, quoi de plus naturel et légitime, pour un conseiller de l'opposition, de vouloir œuvrer pour la bonne marche de sa commune, en étant dans une majorité municipale ? Je n'ai pas pu intervenir au dernier conseil municipal sur ce sujet qui n'était certes pas à l'ordre du jour, mais cela ne vous a pas empêché vous, M le Maire, d'utiliser cette tribune médiatique, pour répondre à nos positions dans la presse. Votre intervention en conseil municipal constitue à nos yeux, une faute politique, un abus de pouvoir caractérisé. Cela montre, par contre, à quel point nos objections à votre politique vous ont touchées. Le dicton s'est vérifié. Il n'y a que la vérité qui blesse, et vous avez perdu votre sang froid. Pour clôturer ce chapitre, j'aimerais vous rappeler que la section locale du parti socialiste faisait tout simplement sa rentrée politique, et répondait tout naturellement aux journalistes sur le bilan que nous pouvons faire de votre mandat à quasi fin de mandature, et sur les prochaines échéances électorales. C'est tout à fait normal, après les législatives et les présidentielles, il y a forcément les élections municipales qui vont aujourd'hui approcher. Nous profitons également de cette tribune à M Gilles David, qui est venu à votre secours, votre délégué de circonscription UMP, d'éviter de faire du Jean-François COPPÉ, et d'avoir un peu de retenue quand il se permet d'accuser les élus de la République. C'est sans doute le besoin d'exister et sans doute la fougue de la jeunesse, mais ses propos sont déplacés pour les gens qui défendent le bien public. Vous vous êtes étonnés dans la presse que la campagne municipale était lancée. Pas d'hypocrisie, M le Maire, vous êtes vous aussi en campagne électorale.

M le Maire :

Est-ce que vous voulez bien revenir sur le débat d'orientation budgétaire ?

M Quénéhervé :

Vous me laissez la parole ? Je n'interviens pas très souvent, j'interviens-là pour une fois. La dernière fois vous êtes intervenus sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour. J'élargis peut-être un peu le débat, mais ça revient sur le DOB, vous allez voir.

Vous vous êtes donc étonné dans la presse que la campagne des municipales était lancée. Pas d'hypocrisie, M le Maire, vous y êtes aussi, en campagne électorale. Avec un avantage sur nous, bien évidemment, c'est normal d'ailleurs, c'est la médiatisation de votre fonction, et tous les leviers de la collectivité à votre disposition. Ce document d'orientation budgétaire, puisque c'est l'objet de nos discussions de ce soir, témoigne d'ailleurs fortement de cette campagne déjà lancée. La fin de mandat approche, le plan pluriannuel d'investissement finalement, il a différé les projets largement au-delà de 2014. Vous pouvez toujours dire que ce sont des équilibres budgétaires, mais vous n'étiez

pas obligés d'être à 8,6 années d'endettement cette année et à 6 l'année prochaine. Donc, votre discours va être, Madame, Monsieur, les concarnoises et les concarnois, donnez-nous un 2^{ème} mandat pour pouvoir réaliser ce que nous n'avons pas pu faire au 1^{er} mandat. La ficelle est trop épaisse pour piéger à ce point les citoyens. Pas d'endettement, certes, mais pas d'investissement non plus. Vous avez l'outrecuidance d'affirmer que grâce à vous et à votre équipe, l'endettement de la ville diminue. Pour être précis, je dirais que c'est en raison de votre immobilisme que ce ratio s'améliore. La capacité de désendettement reflue en raison du remboursement des emprunts, ce qui est la moindre des choses. Nous ne sentons toujours pas dans la prospective présentée, une volonté affirmée de défendre les grands enjeux de la 3^{ème} ville du département. N'appliquer que cette logique comptable et financière condamne la ville à un retard considérable, je l'ai déjà dit l'année dernière. Notre ville littorale, fleuron touristique qui devrait être le moteur de la communauté d'agglomération, devrait avoir des projets beaucoup plus ambitieux. Le document que nous avons sous les yeux ne parle toujours pas de l'aménagement du port, de l'extension possible du port de plaisance....

M le Maire :

Il faut demander à Mme Ziegler.

M Quénehervé :

Quelle est votre ambition dans le domaine ? Nous sommes toujours en attente sur les grands projets urbanistiques. Quid de l'aménagement de Kerandon, de la zone de Crown-Cork ? Quid de l'aménagement de la gare ? Quid de la dynamisation du centre ville ? Beaucoup de points qui restent en suspend et qui ne sont pas du tout dans vos orientations budgétaires. Je reste encore une nouvelle fois sur ma faim.

Merci de votre attention.

M le Maire :

Très bien, est-ce que d'autres personnes veulent intervenir ? M Colimard, pour le groupe « A babord toute ».

M Colimard :

Groupe que je représente ce soir tout seul, face à tous.

Engageant à une réflexion sur les options financières, ce rapport complexe en appel à mon sens, à ne pas se contenter d'interpeller la forme, la dimension comptable, mais plutôt le fond des enjeux. Et de ce point de vue, ici, mes propos n'auront aucun intérêt si, comme depuis le début du mandat, cette assemblée considère qu'ils sont ceux d'un vieil aigri marginal en décalage avec le sens de l'histoire de l'ultra libéralisme triomphant, cette pensée qui vous inspire, tant et tant, malgré ses résultats humainement calamiteux. Et oui, j'enfonce une porte ouverte, le libéralisme triomphant se paie au prix fort d'une crise qu'il a allègrement généré, gonflé et sur laquelle, ses partisans espèrent encore se goinfrer. Disant cela, je ne fais que pointer les effets, et surtout les méfaits de ce carcan idéologique qui, appliqué au plan des territoires, ne provoque qu'injustice supplémentaire. D'où notre prise de distance avec ce rapport, qui invite à choyer le Concarneau qui est le plus à l'aise, et des aménagements pour apparence de prospérité, et à en faire payer la note à la collectivité, toutes catégories confondues. Ceci jusqu'à ponctionner financièrement les usagers de façon indifférente. Hausse de l'eau, de l'assainissement, accès aux prestations pour pratique de vie associative sur le principe du service marchand, donc, supporté par les utilisateurs et usagers. Le tout, tout de même, assaisonné d'un zeste de charité à assurer pour se donner bonne conscience. Tout cela est affligeant mais ne saurait durer. Pas de lendemains qui chantent pour la population modeste ou en difficulté, nous prévient-on. Et bien, nous verrons. Car, croyez-le ou pas, cette gestion qui à tous les niveaux bégaye, sur fond de management pro-actif mais déshumanisé, ce type de gestion, il sature. Il sature dans les catégories pour qui les comptes sont vite faits. Ces comptes, c'est moins + moins = rien. Mais ce rien, qui comme mes propos qui risquent de ne servir à rien ici, ce rien est essentiel, autrement que la finalisation de votre programme. Essentiel à cerner pour avoir des motivations à servir plus ou moins bien une politique publique d'intérêt général. Ce qui passe par la volonté de s'émanciper des logiques marchandes et de financiarisation que le rapport d'orientation banalise. Évidemment, sur ce registre, c'est un autre couplet à mettre en musique, que l'air de M le Maire, gestionnaire bon père de famille, Madame l'adjointe aux finances, mère fouettard. Je me moque, je me moque, mais n'empêche vous devriez tenir compte de ces remarques. Elles ne sont en fait, avec certes, mon langage à moi, que l'écho de très nombreuses

insatisfactions et frustrations à ne pas mépriser. Je ne fais pas la leçon, mais je dis, ne soyez pas sourds. Changez votre logiciel. Cette ambition de figurer au triple A qui fait courir de tous bords, n'est pas le bon plan ! C'est lancer une bombe à fragmentation que de faire ce choix. Je vous dis cela, mais c'est vous qui voyez. Donc, voilà, c'est tout pour cette fois sur le sujet. À bon entendeur !

M le Maire :
Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, M le Maire. Une question et deux interventions, l'une sur le pôle tennis et l'autre sur le DOB, consacré au centre des arts.

Vous nous avez mentionné tout à l'heure le rapport de la Chambre régionale des comptes. Il y a un rapport en cours, si j'ai bien compris. Est-ce que nous en aurons bientôt connaissance ?

Concernant le pôle tennis, par souci de secret ou sinon par incompetence, nous avons assisté à un véritable gâchis, dont la principale victime sera le club de tennis concarnois. Nous avons toujours défendu le projet de construction d'un nouveau complexe. Et nous le redisons ce soir, nous avons aussi souhaité, qu'en plus de l'utilisation par le tennis club, qui finance en partie la nouvelle salle, cette installation soit aussi utilisable par les collégiens et les lycéens et aussi par les touristes de passage à Concarneau. Dès les prémices de ce projet, en tout cas, dès que nous en avons eu tardivement connaissance en commission des sports mais aussi au conseil municipal, nous avons interrogé sur le terrain, en bordure de la station de traitement des eaux. Nos craintes, quant à une éventuelle extension de la station d'épuration demeure. Nous vous le redisons ce soir, par goût du secret, vous avez négligé la procédure administrative de construction d'un tel équipement sur ce site. Des gens, bien ou mal attentionnés ont ainsi pu saisir la commission départementale des sites, perspectives et paysages, peut-être même en les influençant pour faire échec à ce projet. Aujourd'hui, vous nous annoncez néanmoins la construction de cet équipement pour 2013. Nous espérons qu'il voit le jour le plus rapidement possible, même si cette perspective s'amenuise de jour en jour. Vous auriez dû depuis longtemps, rencontrer l'ensemble des responsables sportifs ainsi que les principaux proviseurs des lycées pour discuter d'une politique d'investissement réaliste, en tout cas cohérente et ambitieuse. Si demain le Préfet suit l'avis de la commission des sites, et si le projet de tennis à Kerambreton est retardé, ou pire, s'il tombe à l'eau, vous serez le principal responsable de ce fiasco sportif mais aussi économique.

En ce qui concerne le DOB, sur le budget annexe du centre des arts et de la culture, lors des cérémonies du 11 novembre dernier, vous avez demandé à un jeune pompier volontaire de lire un poème de Goethe. Mais franchement, le DOB, en tout cas la partie consacrée au centre des arts, est bien plus poétique, je veux dire surréaliste. Il mérite en tout cas quelques éclaircissements. Passons sur le monde merveilleux qu'il nous décrit et sur l'autosatisfaction qui fleure bon à chaque ligne. Vous nous dites que vous allez solliciter du soutien, qu'il est mérité, que la programmation est innovante et de qualité. Tout cela n'est peut-être pas entièrement faux, mais autant de flagornerie peut surprendre dans un DOB qui par ailleurs ne comportait, jusqu'à ce soir, aucun chiffre. Nous aimerions aussi être certains que l'équipe dont il est question à l'alinéa 3 est bien celle du pôle culturel. Il ne peut être en effet question de votre équipe municipale tant sont grandes les distensions de ses membres en commission culture. Permettez-moi de vous demander quelques précisions sur les finances que vous allez mettre à disposition du CAC tant en fonctionnement qu'en investissement. Il est aussi temps de réfléchir au devenir de cet établissement, qui malheureusement, d'année en année perd de plus en plus de son attraction.

M le Maire :

Je vais quand même répondre. Tout d'abord, je pensais qu'il y aurait un rapporteur sur les interventions, mais je vois que tout le monde veut intervenir. Je peux le comprendre, mais nous allons quand même équilibrer le débat. Nous n'allons pas laisser la parole uniquement à l'opposition.

Mme Le Meur Gaël :

45 minutes de présentation, c'est.....

M le Maire :

Excusez-moi, je vous ai donné la parole Mme Le Meur ? Je voudrais tout d'abord répondre à M Quénéhervé, et ensuite je donnerais la parole, si vous le voulez, aux membres de notre majorité municipale. Parce que dans cette salle, il n'y a pas non plus que l'opposition. M Quénéhervé, d'abord je vous remercie pour la présentation de ce rapport qui, selon vous, cette année est mieux

présenté, et plus fouillé. Tant mieux, c'est vrai que nous avons écouté, et nous avons tenu compte des éléments qui avaient été présentés l'année dernière, et entre autre, la présentation de la strate concernant les villes touristiques.

Quand vous dites que je suis plutôt censeur que rassembleur, je ne peux pas du tout adhérer à ce que vous dites parce que ce n'est pas du tout dans mes convictions et dans mes gènes. Ça, je veux que vous le sachiez. En effet, nous nous rassemblons régulièrement, nous nous remettons en question régulièrement. Quand il s'agit de présenter la programmation sur 2013, chaque service, chefs de service et élus de secteur, ont présenté leurs projets du budget de fonctionnement, du budget d'investissement. Nous avons discuté ensemble avec tous les services et ensuite nous nous sommes réunis ensemble avec tous les adjoints pour faire le point sur les enveloppes et les volumes, et nous avons corrigé tous ensemble. Évidemment, il a fallu apporter des correctifs parce qu'il y avait des considérations à prendre dans l'équilibre budgétaire. Et c'est en toute concertation que nous avons réussi, ensemble, à trouver des solutions. Ne dites pas que le Maire est plutôt un censeur qu'un rassembleur, là je ne suis pas du tout d'accord.

Ensuite, chaque année vous nous dites, quels sont vos projets ? On ne les voit pas, évidemment vous avez des beaux chiffres. Mais on ne voit rien arriver. La question a été posée il y a quelques semaines au Président de la République, Hollande. Il disait, dites donc il y a seulement 6 mois que je suis là. Effectivement, nous il n'y a pas 6 mois. Mais attendez au moins la fin du mandat, on en reparlera. C'est trop facile de dire, vous n'avez rien fait. Le bilan aura lieu en mars 2014, et le bilan sera fait par les concarnois. Il sera fait par vous bien évidemment, dans un esprit contestataire et de polémique comme d'habitude, mais surtout par les concarnois. Le bilan sera fait par les concarnois. Et il est important que le bilan de notre programme, de notre action, de notre gestion communale, soit apprécié ou non en fin de mandat.

Tout à l'heure, vous parliez également de mon intervention dernière, concernant le parti socialiste entre autres. Je mets quand même une parenthèse parce que nous sommes dans les orientations budgétaires. Cela concerne la ville, les concarnois. Les éléments politique, c'est autre chose. Quand je suis intervenu par rapport aux articles de presse, vous parliez d'objection. Moi je parle de mensonges. Je vais vous donner un exemple, parce que je ne pensais pas que nous allions en parler.

Quand dans la presse, on voit, on est interdit en conseil de quartier, alors que 3 jours avant il y avait Mme Le Meur Marie et Mme Ziegler à Lanriec.

Mme Ziegler :

C'était en tant qu'habitante de Lanriec.

M le Maire :

Pardon, s'il vous plaît ! Vous étiez présentes et vous avez participé aux discussions en toute courtoisie. Je vous ai laissé la parole. Quelques semaines avant, M Carduner était au conseil de quartier du centre ville et nous avons échangé....

Brouhaha....

M le Maire :

Attendez ! Ne dites pas qu'on ne vous laisse pas la parole. C'est un exemple. Là, dans cet article, j'ai vu des mensonges que je ne pouvais pas accepter et c'est pour cela que j'ai réagi.

Mme Le Meur Marie :

Ce n'était pas le lieu.

M le Maire :

Ensuite, en ce qui concerne l'aménagement du port, M Quénéhervé, là, je ne comprends pas trop. Le maître d'ouvrage du port, c'est le Conseil général. Et vous avez Mme Ziegler qui est au Conseil général. Vous pouvez vous parler entre vous quand même. Demain matin, il y a entre autres, un comité stratégique du port au Conseil général et à l'issue de ce comité stratégique, je pense que Mme Ziegler pourra vous en parler.

En ce qui concerne Kerandon, là encore, nous ne sommes pas maître d'ouvrage. Habitat 29 est le

maître d'ouvrage. Nous sommes partenaires au même titre que le Conseil général et la Communauté d'agglomération. Sachez qu'il y a un travail en cours. Nous devons nous retrouver dans le courant novembre - décembre pour mettre en place une convention de partenariat. Voilà où nous en sommes sur Kerandon. Dans ces cas-là, nous ne sommes pas maître d'ouvrage. Nous n'avons pas la maîtrise des décisions. Nous ne sommes que partenaires.

Je vais maintenant répondre à Mme Ziegler, et après je donnerai la parole aux différents intervenants de notre majorité municipale.

En ce qui concerne la Chambre régionale des comptes, je pense qu'au conseil municipal de décembre, nous présenterons ce rapport définitif, parce qu'il n'est pas encore définitif.

En ce qui concerne le tennis, je laisserai la parole à M Quillivic tout à l'heure.

M Colimard, je comprends vos interventions d'ordre général, qui dépassent certainement le côté local, quand on parle du sujet des orientations budgétaires, on parle bien de la collectivité. On voit bien qu'il y a des éléments qu'il faut prendre en considération, quand on parle de dotations, quand on parle de taux d'imposition, c'est parce qu'il y a aussi le pouvoir d'achat des ménages. Je l'ai dit, tous ces éléments-là, oui, on en tient compte. On essaye d'équilibrer tout cela. Ce n'est pas toujours facile, mais on essaye de le faire le mieux possible, on ne dit pas que nous sommes des supers bons, mais on essaye de le faire le mieux possible.

Je vais laisser la parole à Nicole Le Thellec qui l'avait demandée en premier.

Mme Le Thellec :

Je vais intervenir par rapport à ma délégation. Je voudrais juste faire un constat du manque de présence des membres de votre équipe aux différents conseils d'administration. À ce titre-là, vous ne pouvez difficilement pas parler du travail qui se fait au CCAS puisque vous n'êtes pas là. C'est un constat.

Brouhaha...

Mme Le Thellec :

Je n'ai pas été noter..... Mme Le Meur, s'il vous plaît....

Brouhaha....

M le Maire :

S'il vous plaît, Mme Le Meur....

Brouhaha....

M le Maire :

Mme Le Meur, quand vous êtes intervenue, on ne vous a pas arrêtée. Laissez Mme Le Thellec....

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi Mme Le Thellec, je vous répondrai après.

Mme Le Thellec :

J'accepte vos excuses. Néanmoins, j'ai le souvenir, lors du précédent mandat, où votre Maire a été jusqu'à comptabiliser le nombre de mes absences aux différentes commissions. Je ne vous ferai pas l'affront....

Mme Le Meur Gaël :

Regardez devant.

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Thellec :

En tout cas, je regarde aujourd'hui, c'est difficile, à mon avis, pour vous de parler du travail qui est fait au CCAS, parce que vous n'êtes pas-là. Je voudrais simplement dire qu'en terme d'engagement

de la ville, au niveau du social, elle s'est tout de suite engagée à verser une subvention de 350 000 euros au CCAS qui en avait grandement besoin parce que le budget n'était pas équilibré, alors que précédemment il s'agissait d'une subvention de 180 000 euros. Je tiens à le rappeler. Je pense que le travail qui est fait au CCAS n'est pas un travail visible, mais en tout cas, il est fait. D'ailleurs, le projet d'épicerie sociale va voir le jour. Des chantiers d'insertion sont en cours de préparation. La réhabilitation du 102 est lancée. Je tenais simplement à le rappeler. Ça ne se voit pas, ce ne sont pas des pavés, au niveau de la Ville-Close, mais en tout cas il y a un travail de fond qui est fait et un travail de qualité.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec. M Quillivic.

M Quillivic :

Pour répondre à Mme Ziegler, juste très rapidement. Je vous trouve encore à côté de la plaque. Vous étiez présente aux commission des sports, auxquelles à chaque fois, nous avons parlé des terrains de tennis de Kerambreton. Vous me ressortez un argument que vous aviez fait, comme quoi la volonté que les terrains bénéficient aux élèves. Je pensais vous avoir répondu déjà auparavant. Il n'y a pas de réserve foncière suffisante sur le site du Porzou, pour accueillir une éventuelle extension des tennis.

Brouhaha.....

M Quillivic :

Je vous parle des sites scolaires.

M le Maire :

Mme Ziegler, vous voulez bien laisser parler M Quillivic ?

M Quillivic :

Il n'y a pas de réserve foncière suffisante sur le site du Porzou. Il n'y en a pas plus sur le site du Cosec, puisque je vous le répète à la fois, le collège des Sables-blancs et le lycée Saint-Joseph, utilisent les installations extérieures du site du Cosec. Partant de ce constat-là, tout simplement, le club et la ville ont cherché des terrains disponibles. Pour des raisons à la fois géographiques et sportives, le choix, je le rappelle encore une fois en total accord avec le club de tennis, s'est porté sur le site de Kerambreton. Après, ce qui se parle derrière, nous aurons l'occasion d'en reparler. Le déménagement du club sur un autre site a au moins l'avantage de permettre aux gymnastes, de bénéficier d'une infrastructure de qualité. Et je regrette effectivement ce retard, parce que c'est surtout eux qui risquent d'en pâtir le plus. Mais ils vont pouvoir bénéficier d'infrastructures de qualité. Et je le répète, les enseignants du collège et du lycée du Porzou vont pouvoir pratiquer la gymnastique, c'est un sport qui est d'avantage en tout cas pratiqué par les élèves de collège et de lycées que le tennis.

M le Maire :

Merci M Quillivic. M Calvarin :

M Calvarin :

Je vais reprendre certains propos qui ont été échangés. Nous avons entendu parlé d'incompétence, de surréalisme, j'ai entendu tout à l'heure le mot déloyal parce qu'en début de séance j'avais rappelé quelques éléments sur la CLECT. Peut-être que c'était déloyal de lire des comptes-rendus qui existaient, ce ne sont pas des comptes-rendus que j'ai inventé. Dans ce cas-là, qu'est-ce que je pourrais dire, justement des gens qui inventent ce genre de ragots en conseil municipal ? Qu'est ce que l'on pourrait dire des représentants de l'opposition qui n'ont fait aucune intervention dans cette assemblée pour parler des sommes qui sont loin d'être négligeables. Nous parlons-là de 946 000 euros. C'était pour l'un des propos, le propos surréalisme. Maintenant je vais revenir sur les autres termes que vous avez évoqués. Tout à l'heure j'ai entendu, et Bruno vient d'en parler, les doutes sur la possibilité de faire à Kerambreton cet équipement de tennis. Au niveau des stations d'épuration, il y a 2 technologies. Nous nous sommes bien entendu renseignés auprès des services qui travaillent sur ces équipements-là, pour s'assurer qu'il y avait bien la possibilité d'utiliser ce foncier pour pouvoir le dédier à une activité sportive. La station d'épuration qui existe est pour une équivalence de 70 000 habitants et elle fonctionne sur le principe de la décantation. Il faut savoir que

maintenant ce principe a été très nettement modernisé, et nous avons des principes de filtration qui permettent grosso-modo de diminuer par 3 les volumes utilisés de foncier pour les mêmes usages et qu'on arrive même à intégrer dans les cœurs des villes. Cette préoccupation, bien évidemment que nous l'avons eue avant de valider le site de Kerambreton. C'était pour répondre à la question technique.

Pour ce qui est du CAC, effectivement, vous vous êtes posés des questions au niveau du maintien du CAC, qu'est-ce que l'on en fait, etc... Nous, notre question, ce n'était pas ça. Notre question était beaucoup plus basique que ça. C'était d'assurer la sécurité des gens qui l'utilisent. Il ne faut pas oublier que lors de 2 concerts, surtout lors d'un concert, on a failli avoir des électrocutions sur des artistes qui étaient sur scène, parce que nous avons un système électrique qui était complètement obsolète.

Il faut savoir, pour ceux qui connaissent, que nous avons une phase qui était reliée à la terre. Vous ne pouvez pas nous parler d'un manque d'ambition quand déjà l'entretien n'était pas fait précédemment. Quand j'entends parler d'incompétence, j'ai l'impression que nous sommes certainement loin de l'incompétence qu'ont atteint certaines personnes en charge de ces dossiers à une certaine époque. Lorsque vous utilisez certains termes, soyez un peu plus modestes. Rappelez-vous aussi, lorsque vous étiez aux affaires, la difficulté de mener ne serait-ce que l'entretien des sites.

Quant au manque d'ambition que M Quénéhervé nous a rappelé, si M le Maire repart dans les traces de ce qu'il a déclaré les années précédentes, je pense que l'on pourra au moins vous faire la même remarque. Nous retrouvons exactement les mêmes propos que l'année dernière, l'année d'avant, c'est le manque d'ambition pour la 3^{ème} ville du Finistère. Il faudrait que le manque d'ambition de la 3^{ème} ville du Finistère vous la mettiez un peu en parallèle avec les possibilités financières de la 3^{ème} ville du Finistère. Je pense que les habitants qui viennent d'avoir leur taxe d'habitation et qui voient le poids que pèse la commune et la communauté d'agglomération, sur leur taxe d'habitation, se disent qu'il est peut-être temps aussi de prendre le plus grand chantier de la ville et d'essayer de faire avec l'argent dont disposent les élus pour faire leurs projets. Je rappelle quand même que sur les dernières feuilles de taxe d'habitation, la part que prend la CCA est de 45 %. 37 % directement sur l'intercommunalité + 8 % qui sont dus aux transferts de charges. C'est-à-dire que bientôt nous arriverons à un équilibre entre la part intercommunale et la part communale. Or, les charges d'entretien de la voirie, des écoles etc... restent sur la partie communale. On voit que la recette qui est partagée entre la CCA et la commune, n'est pas extensible à l'infini. Nous sommes obligés de nous en tenir à cela. L'ambition, oui, mais avec les moyens que l'on a et avec les moyens que l'on veut bien prélever justement sur les contribuables de Concarneau.

M Carduner :

Merci M le Maire. Au préalable, je dirais que j'ai du mal à apprécier le tour que prend ce dernier conseil municipal au niveau de la tonalité. Nous sommes plutôt à nous jeter des accusations les uns les autres. Je n'aime pas, trop ce genre de propos.

Inaudible....

M Carduner :

S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu. Essayez aussi de me respecter tout comme je vous ai respecté. Vous ne pouvez pas me prendre en défaut là-dessus.

M le Maire :

Vous pouvez poursuivre s'il vous plaît ?

M Carduner :

Donc, M le Maire, votre intervention et votre imitation du dernier discours de M Hollande était assez sympathique, je le reconnais. Elle est peut-être annonciatrice d'un improbable rapprochement.... Je voudrais vous répondre sur ma participation au conseil de quartier du centre-ville. Étant moi-même habitant du centre-ville, je trouvais tout à fait légitime que j'y sois. Maintenant, je sais que vous n'êtes pas un censeur. J'ai bien entendu vos propos. Ce n'est certainement pas vous qui allez me censurer là-dessus. Vous conviendrez avec moi que j'avais toute ma place à ce conseil de quartier.

M le Maire :

C'est une question de sens de la casquette, alors.

M Carduner :

M Fidelin, M le Maire excusez-moi, je ne vous interromps pas. Essayez de tenir, je sais que c'est difficile pour vous, mais essayez de maîtriser ce tempérament que l'on vous connaît, fougueux, excessif parfois. C'est dommage, c'est dommage.

Pas de polémique non plus avec M Calvarin, qui a eu l'intelligence de reconnaître à mi-mots, ou même carrément, que son intervention manquait de loyauté, dont acte. Par contre, M Calvarin, après, vous faites une erreur, que dis-je une faute et peut-être serais-je en mesure de vous prouver que vous vous trompez. Vos accusations quand même étaient graves, en ce qui concerne le CAC. Je vous ai entendu dire, je ne vais pas répéter exactement vos propos, mais vous avez dit que nous étions irresponsables et que vous aviez même laissé entendre ou peut-être même affirmé que nous avions mis en danger la population qui fréquentait le CAC. Peut-être que ce que je dis est excessif mais pour le coup je vérifierais aussi sur le prochain procès-verbal. Je vous signale quand même et cela je peux le prouver, que le CAC a toujours été l'objet, comme tout bâtiment recevant du public, de commissions de sécurité. Vous n'êtes pas sans l'ignorer. Donc ces commissions de sécurité, forcément, ont validé l'accès au CAC, avec la sécurité qui convient pour l'accueil du public. Nous en reparlerons certainement. Maintenant, puisque nous sommes sur le CAC, ce n'est pas une menace, M Calvarin, ce n'est pas mon style. C'est simplement pour préciser les choses. Donc comme nous parlons du CAC et que cela a déjà été abordé.... j'ai oublié de vous dire, au fait que vous aviez tenu 15 minutes l'opposition. J'ai pris le chrono. L'opposition, non la majorité excusez-moi, lapsus révélateur !

M Calvarin :

Attendez 1 an et demi !

M Carduner :

Donc, pour revenir au CAC, vous parlez toujours de fonctionnalité et vous avez raison. Il faut absolument que les bâtiments municipaux soient fonctionnels et ne coûtent pas trop cher en frais de maintenance. C'est vrai que le CAC ne correspond pas du tout à ces critères. Vous en conviendrez avec moi. Je serais d'ailleurs curieux de savoir quel est le montant de la facture, dans les 5 dernières années, en rénovation, ou pseudo-rénovation, parce que c'est très difficile et je ne vous fais pas une accusation pour le coup parce que le bâtiment, c'est insoluble. En frais de maintenance et d'entretien, c'est une catastrophe. En terme maintenant d'efficacité, quel confort pour le public ? Quel confort pour les artistes ? Où sont les stationnements ? Bref, c'est un bâtiment dont on pourrait se poser beaucoup de questions, et peut-être avant beaucoup de bâtiments que l'on a cédé ou acheté. C'est une 1^{ère} remarque.

Pour la 2^{ème} remarque, je voulais vous parler du développement durable. Je sais que M Besombes y est très sensible, comme vous tous d'ailleurs, nous tous également et Bluetooth aussi...

En ce qui concerne les voitures, le bac, j'avais déjà posé cette question-là, est-ce que vous avez essayé la filière électrique ? Surtout que maintenant, comme vous allez sur des voitures de location en longue durée, on sait très bien que dans les locations en longue durée, les frais incombent à celui qui a vendu la voiture, non plus à la ville. Par conséquent, il serait peut-être judicieux pour le coup, de louer des véhicules non polluants. Je suggère ça comme cela. Et pour le bac, je crois que vous aviez effectué une visite. Je n'ai pas eu d'écho là-dessus, mais peut-être qu'un bac électrique va voir le jour à Concarneau, ce qui serait bien. Mais il y a peut-être des raisons de coût, vous allez m'expliquer.

Je suis un peu long, excusez-moi, M le Maire. Je vois que vous appréciez mon intervention dans sa juste valeur, et ça me fait plaisir. Donc, pour revenir au développement durable, et surtout aux déplacements, vous faites allusion à une étude. Je suppose que c'est l'étude du PGD. Page 18 du rapport, il me semble. Je crois que c'est cela, mais peu importe. Vous allez sans doute vous référer à cette étude, ou alors c'est une nouvelle étude que vous allez faire ? C'est une étude qui a déjà été faite ? D'accord. Cette étude donc préconise beaucoup de zones 30. Par contre, c'est vrai que vous êtes plutôt dubitatif quant au respect de ces vitesses-là. Vous avez parfaitement raison, et donc vous allez mettre en place, si j'ai bien compris, des aménagements pour réduire la vitesse. J'aimerais bien savoir quels sont ces aménagements, cela m'intéresse, et pourquoi ne pas imaginer au lieu des zones 30, des zones 20, dans les zones très fréquentées, ou des sites remarquables, genre j'en cite quelques-uns comme ça, au Cabellou, aux Sables-blancs par exemple, parce qu'il y a des sorties de pages, la corniche, le bourg de Beuzec, ou le bourg de Lanriec. Il y a des

aménagements qui pourraient être sympathiques pour faire en sorte que ce soit une cohabitation sympathique entre les piétons, les vélos et les véhicules. Je voudrais savoir aussi s'il n'était pas possible d'avoir une petite cohérence au niveau de l'enterrement des réseaux, puisque le travail a commencé, c'est bien. Avenue de Kerneac'h ça a été fait, aux Sables-blancs ça va être fait...

M le Maire :

Cela voulait dire que cela n'avait pas été fait avant, M Carduner.

M Carduner :

Je ne rentre pas dans la polémique. Je ne me situe pas dans le passé. Merci pour encore m'interrompre, je me situe dans l'avenir, M Fidelin. C'est ce qui m'intéresse. Et c'est ce qui intéresse tous les concarnois aussi d'ailleurs. Je me posais donc la question, pourquoi ne pas étendre l'enterrement des réseaux à d'autres sites remarquables qui attendent depuis plusieurs années ? Merci.

M le Maire :

Je vois à quoi vous voulez en venir.

M Carduner :

Une dernière question, excusez-moi, vite, vite, vite. Sur le pôle tennis, vous avez laissé entendre et là, nous allons encore réécouter les bandes, qu'éventuellement le site pourrait changer. J'aimerais savoir si vous avez déjà une idée du site et surtout, je vous avais déjà posé la question précédemment et vous m'aviez répondu, quel est maintenant le délai pour la construction de ce pôle tennis ? Merci.

M le Maire :

Rapidement sur le pôle tennis, nous sommes pour, mais sachez qu'il y a beaucoup de gens, et ils ne sont peut-être pas tous là ce soir, mais ils sont là pour contrarier tous les projets que la majorité municipale met en place. Il y a des gens qui le disent très directement, mais il y en a d'autres qui ne le disent pas mais qui sont aussi efficaces. Sachez que nous, en ce concerne le pôle tennis, je l'ai dit tout à l'heure, notre souci c'est que de toute façon, ce complexe s'il ne se réalise pas à Kerambreton, parce que nous n'aurions pas la possibilité de le faire, il se réalisera ailleurs. C'est cela que j'ai voulu dire. Maintenant, il n'y a aucun site qui soit arrêté pour l'instant, et je ne l'imagine pas du tout. Nous devons recevoir, la semaine prochaine les services de l'État ainsi que le secrétaire général de la Préfecture sur ce sujet. Mais aujourd'hui, nous pouvons parler du site de Kerambreton, point. Et de toute façon, si ça ne se réalisait pas à Kerambreton, ce n'est pas pour cela que nous ferions une croix sur le complexe tennis. C'est cela que j'ai voulu dire, vous voyez.

Je vais prendre encore une intervention et ensuite je laisserai François Besombes, et je ferai la clôture. Mme Le Meur, si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Marie :

Je voulais juste poser quelques petites questions. Vous comparez toujours les strates de villes de 10 000 habitants. Il y a bien 20 000 habitants à Concarneau. Pourquoi vous prenez comme strate des villes de 10 000 habitants ? Certes, cette année, vous avez intégré la ville touristique, mais pourquoi ne pas prendre une strate au-dessus, parce que la ville compte plus de 20 000 habitants ?

M le Maire :

En ce qui concerne la strate proprement dite, c'est 20 000 à 50 000, mais en ce qui concerne les villes touristiques, c'est 10 000. c'est la référence qui a été prise.

Mme Le Meur Marie :

Pour revenir encore sur le pôle tennis, M le Maire, je veux quand même parler au nom du groupe, nous n'avons jamais dit que nous étions contre le pôle de tennis. Vous parlez de M Le Coz qui est absent. Nous, nous sommes-là, et nous avons toujours dit que nous étions d'accord pour faire un pôle de tennis. Certes, peut-être pas là à Kerambreton, mais nous n'avons jamais été contre ce pôle de tennis. Je ne voudrais pas quand même que ce soir, on dise que l'opposition est contre ce pôle de tennis.

M le Maire :

Bien, M Besombes et nous allons clore.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non mais attendez....

M le Maire :

Vous êtes intervenue suffisamment, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

.....parole tout à l'heure attendez ...

M le Maire :

Stop ! Stop ! M Besombes.

Mme Le Meur Gaël :

Attendez....

M le Maire :

Non, non, non, non. Je n'attends pas. M Besombes.

Mme Le Meur Gaël :

Vous avez fait 35 minutes de présentation. Il est normal que chaque élu ici ait envie de s'exprimer et puisse répondre. En plus, j'ai été plusieurs fois citée, donc il est normal que je puisse répondre.

M Besombes :

Est-ce qu'il est possible de répondre à M Carduner ? C'est pour lui apporter une réponse qu'il attendait, donc par politesse, je pense que l'on peut laisser le temps de la réponse.

Concernant les voitures électriques, c'est un sujet sur lequel nous avons réfléchi. Simplement, les voitures se déplaçant en fonction des faibles kilométrages par jour, ce n'est pas forcément adapté. Ce que je veux aussi rappeler, c'est que l'auto-dépendance énergétique de la Bretagne, est à hauteur de 5 à 10 %. Pour renforcer l'indépendance énergétique de la Bretagne, nous allons construire une usine qui va produire de l'électricité avec de l'énergie fossile. L'énergie que l'on pourrait consommer en électricité, serait produite par de l'énergie fossile. L'un dans l'autre, nous ne serions pas forcément gagnants. Il faut développer l'éolien, il faut développer l'électricité d'une production durable de manière à ce que nous puissions ensuite développer la consommation d'électricité.

Concernant l'étude centre-ville que vous avez vue en effet, page 12, cela rejoint un des propos que nous avons pu entendre tout à l'heure sur la volonté de la ville de redynamiser le centre-ville. Deux réflexions sont en cours, il s'agit de la partie quai Carnot - Pierre Guéguin et Alain Le Lay, de manière à retrouver une centralité à ce niveau-là et profiter du fait de l'avancement de certaines décisions sur Charles de Gaulle, de manière aussi-là, à revitaliser cet endroit-là et de mieux l'adapter à l'activité commerciale. Ce qui est essentiel et qui correspond aussi aux orientations que nous avons pu définir à travers le SCOT et sur lesquelles la ville de Concarneau était très demandeur.

Ces études-là ont été rendues possibles par la réflexion globale que nous avons pu avoir à travers le PGD. Ensuite concernant les zones 30, là-aussi cela répond à une orientation que nous avons vue à travers le PGD, c'est-à-dire de prioriser les voies de circulation avec des voies de circulation qui sont adaptées au transit et des voies de circulation qui sont adaptées au cadre de vie, à la qualité de vie dans les quartiers. Je ne peux pas vous représenter ce soir les dispositifs qui vont être mis en place, ça a été présenté en commission développement durable, mais je peux vous envoyer ce qui va être réalisé.

D'une manière plus générale, par rapport aux commentaires que l'on a entendu sur la présentation du débat d'orientation budgétaire, je voudrais quand même rappeler l'essentiel, et l'essentiel qui devrait vous réjouir. Nous sommes sur un bon atterrissage des finances de la ville. Quand on passe de 19 années de capacité de désendettement à 6 années, on ne peut que se réjouir, parce que ça donne la possibilité à la ville d'investir pour l'avenir.

Concernant l'autofinancement qui était négatif, c'est-à-dire que nous étions obligés d'emprunter pour financer le remboursement de la dette. Aujourd'hui, nous sommes à 2,8 millions d'autofinancement, c'est-à-dire que le budget de fonctionnement sert à financer les investissements, c'est-à-dire le long terme pour la ville à hauteur de 8 millions d'euros. Tout cet argent du coup, ne nécessite pas d'emprunt, et donc de coût financier derrière. Ça c'est essentiel et c'est le 2^{ème} point essentiel concernant la structure des finances de la ville.

3^{ème} point, j'entends où est l'ambition de la ville etc... ? Je veux quand même rappeler ce qu'il se passe, d'ailleurs, nous ne sommes pas sur des fantasmes, puisque la ferme du Moros qui était à l'abandon quasiment, le dossier.... ne dites pas que ce n'est pas vrai ! Ce n'est même pas nous qui avons constaté cela. Le chantier est lancé. Concernant la maison de quartier de Lanriec, et cela c'est pour la politique associative et culturelle de la ville, le chantier est lancé. Concernant la maison des associations, l'investissement réalisé, les études sont faites pour intervenir en terme de travaux, de manière à accueillir un maximum d'associations. Concernant la politique du sport, nous avons avec le pôle nautique, la réhabilitation du patrimoine de la ville, et le pôle tennis qui connaît quelques soubresauts, et dont le projet est toujours maintenu. Il y a les voiries qui seront refaites au niveau de la rue de Trégunc et des Sables-blancs, et dont les chantiers sont en cours de lancement. Concernant le développement durable, vous avez pu lire que le lancement de la voie verte est sur les rails. La sécurisation des quartiers, c'est en route. Concernant le développement économique, c'est porté par l'agglomération. Mais nous pouvons reconnaître le dynamisme sur ce point-là. Concernant le social, nous avons aussi renforcé le rôle du social pour la ville.

En conclusion, je répondrais à M Colimard pour les populations défavorisées, la garantie que l'on peut apporter aux populations défavorisées, c'est le maintien du taux d'imposition et ce qui est le cas pour le 4^{ème} budget consécutif. Et cela, tout en permettant à la ville de proposer un équipement supérieur à la population. Merci.

M le Maire :

M Colin n'est pas encore intervenu.

Mme Le Meur Gaël :

Moi non plus.

Mme Ziegler :

Gaël n'est pas intervenue non plus.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas normal.

M le Maire :

M Colin, s'il vous plaît.

M Colin :

M Besombes a fait l'éloge de votre action en faveur des associations.

M le Maire :

Ce n'est pas une éloge, c'est une constatation.

M Colin :

Je voudrais vous parler de votre action en défaveur d'une association dont on a parlé il y a quelques temps dans la presse. Je parle du comité des fêtes de Beuzec qui se trouve au fond du ruisseau, et dont les représentants parlent de jeter l'éponge. On peut s'interroger sur les motivations et faire toutes les élucubrations possibles sur les motivations qui étaient les vôtres à l'égard de cette association. Le résultat est là. Ce que je voudrais, et il n'est pas trop tard pour inverser les choses, et plutôt que de lui appuyer sur la tête pour qu'elle aille encore plus profond, ce sont déjà des propos que j'avais tenu il y a quelques temps, faites en sorte qu'elle puisse se remettre à flot.

M le Maire :

Quel est le rapport avec l'orientation budgétaire M Colin ? Oui, M Echivard.

M Echivard :

Je suis très heureux que vous parliez du comité des fêtes de Beuzec. Cela fait partie du dynamisme du quartier de Beuzec. Je les ai rencontrés cela fait 15 jours. Est-ce que c'est la preuve d'un rapprochement ? Je le souhaite. Mais ce qui m'inquiète un peu, quand même, c'est qu'ils sont venus me voir parce qu'il y a un déficit à la clé. Alors, c'est un peu gênant, en sachant que si nous n'avons pas les moyens d'organiser une course cycliste, et bien, on ne la fait pas. C'est vrai que c'est l'histoire de Beuzec, et je le reconnais. Je ne connais pas toute l'histoire, mais bon, je le reconnais quand même. Donc, ils sont venus me voir pour cela, parce qu'ils sont déficitaires de leur course cycliste. La demande de subvention est très simple. Comment combler le déficit de cette course cycliste ? Je ne suis pas le seul à le décider, heureusement d'ailleurs. Cela passera en commission culturelle, ce qui est d'ailleurs un dysfonctionnement, en effet, comment une course cycliste peut avoir une subvention lors d'une commission culture ?

C'est un autre problème, mais voilà pourquoi ils sont venus me voir. Et voilà ce que je leur ai dit. Vous n'êtes pas nombreux dans votre association, vous êtes 3, 4 ou 5 personnes. On me dit oui, mais il y a des bénévoles. Quand on les appelle, ils sont là. Je leur ai dit, écoutez, vous avez fait une réunion en catimini. Quand on voit le matin même, la parution d'une réunion, qui a lieu à 10h30, évidemment, il n'y a pas grand monde. Donc je leur ai dit, la prochaine fois, j'attends d'être invité, d'ailleurs, je ne m'invite pas tout seul, vous faites une prochaine réunion d'ici décembre mais on la communique à la population. Et je veux savoir, il y a des beuzecois qui veulent être actifs à cette association. Et s'il y a 12, 13 ou 14 personnes, c'est fort possible, là que nous pourrions parler de projets. Et on pourra aussi parler de la course cycliste. Nous n'avons pas coupé les ponts, loin de là. Voilà où j'en suis actuellement.

M le Maire :

Merci M Echivard. Pour conclure..... écoutez, laissez-moi finir, s'il vous plaît. Je vais vous passer la parole. Je vais vous demander d'être très concis, très court et je laisserai la parole ensuite à Xavier Calvarin, et je conclurai.

Mme Le Meur Gaël :

Eh bien dites donc, hein....

M le Maire :

Nous mais dites donc, les appréciations vous les gardez pour vous.

Mme Le Meur Gaël :

Je suis désolée, mais je ne me suis pas exprimée sur le DOB, il est normal que comme les autres élus autour de cette table, j'ai envie de le faire. Donc, après toutes les longues interventions que nous avons entendues, je souhaite et je vais être brève, mais vous allez m'entendre un petit peu quand même, réagir aux propos que vous avez tenus au cours de votre longue présentation, et après à ce que j'ai entendu. Vous avez commencé à parler des taux d'imposition qui ne bougent pas. Mais il faut quand même rappeler et je suis dans la pédagogie de la répétition, que vous avez énormément augmenté ces taux en 2009, alors que ce n'était pas forcément justifié....

M Besombes :

Mais arrêtez, on a dû les augmenter !

M le Maire :

Ce n'est pas possible, on ne peut pas entendre cela.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais essayer d'aller jusqu'au bout, si vous voulez que je sois concise, il va falloir me laisser parler, M le Maire.

M le Maire :

Là, si vous continuez comme cela, je vais vous arrêter.

Mme Le Meur Gaël :

Après, vous parlez de la rigueur que vous avez mise en place et qui soit disant ne changerait rien à la qualité des services. Quelques-uns quand vous parliez me venaient en tête. Permettez-nous de juger un peu de cela. Quand on voit la baisse des services aux écoles publiques, la fermeture des

écoles publiques parce qu'il y en a quand même eu 2 en 4 ans. La baisse de la qualité au niveau des services extra-scolaires, je pense par exemple à ma tête se balade en ville, du budget culture, la baisse du nombre d'ouvertures des mairies annexes, et enfin, la royale, la baisse des subventions aux associations, sans parler du nombre de saisonniers qui sont recrutés. Mais sur ce point, vous commencez à augmenter, vous avez vu qu'il y avait des besoins sur la ville de Concarneau. Parce qu'effectivement, c'est une ville touristique et je rejoins Marie, sur le fait que vous avez fait un progrès et je vous en félicite au niveau des comparatifs. Mais dans le DOB, à certains moments, vous prenez les villes touristiques et à d'autres moments, vous reprenez les villes de Lannion, de Quimperlé et qui ne sont pas du tout dans la même strate que nous.

Vous avez dit aussi, M le Maire, que la Chambre régionale des comptes ne faisait pas de réelle expertise, c'est ce que vous avez expliqué. Je pense que vous deviez faire référence et vous devez faire plus confiance à un cabinet privé, KPMG, pour ne pas le nommer, que vous aviez mandaté, et rémunéré, pour exprimer ce que vous souhaitiez. Je rappelle à ce titre, que la Chambre régionale des comptes, et vous ne l'avez pas précisé-là, a plusieurs fois, quand elle a parlé du taux d'endettement de la ville, mis en exergue le taux d'équipement très important de la ville de Concarneau. C'est important de mettre cela en évidence pour comprendre pourquoi Concarneau était à ce taux d'endettement en 2008. Il est évident qu'après n'avoir rien fait pendant 4 ans en terme d'investissement, c'est logique d'assister à une baisse de l'endettement de la ville. Cela a été plusieurs fois dit et bien dit autour de cette table ce soir. Et effectivement, vous avez plus cité Hollande en quelques mois que Sarkozy pendant un mandat. Nous verrons en temps voulu, le rapport entre vos réalisations concrètes, pas vos projets ou vos études pour lesquelles vous n'êtes pas maître d'ouvrage, comme la piscine par exemple qui est gérée par la Communauté d'agglomération. Nous verrons le rapport entre vos réalisations concrètes et le taux d'endettement de la ville au moment voulu. Ce n'est pas maintenant, ce n'est pas à la fin de l'année, ce sera dans un an et demi.

Ce soir, j'ai entendu 2 choses, 2 infos bien concrètes. Tout d'abord, et vous vous basez sur un rapport de la Chambre régionale des comptes que nous aurons prochainement. Donc en vous basant cette fois-ci sur un rapport de la Chambre régionale des comptes qui en fonction de ce qu'elle dit vous convient ou pas. Vous allez donc augmenter les tarifs municipaux, c'est la 1^{ère} information concrète de la soirée. Et la 2^{ème}, c'est que vous persistez, et c'est là que je ne suis pas d'accord avec vous sur la procédure, et je tiens à ce qu'au prochain conseil et au prochain DOB, et dans les prochains conseils municipaux, si vous nous présentez des documents, vous devez nous les avoir fournis avant pour que l'on puisse les étudier. Vous persistez dans la braderie du patrimoine concarnois, et c'est pour cette raison que vous biaisez sur la présentation que vous nous faites des documents écrits. Nous apprenons donc ce soir, de nouvelles ventes ou de mises en vente. Vous n'avez pas reçu mandat pour cela. Je vous le rappelle parce que vous avez dit tout à l'heure que vous vouliez être jugé sur la réalisation de votre programme électoral, vous n'avez pas mis cela dans votre programme électoral, il me semble en 2008, mais je vous rassure, vous serez aussi jugés là-dessus par les concarnois pour lesquels je pense que toutes ces actions ne leur conviennent pas, comme à nous d'ailleurs.

Au niveau du CCAS, pour répondre à Mme Le Thellec, si vous comptabilisez mes absences, il faudrait aussi que vous comptabilisiez le nombre de fois où les commissions ou les conseils d'administration ont changé de date ou d'heure. Je me suis retrouvée lors de ces conseils d'administration et il n'y avait pas le quorum. Effectivement, il arrive à tout le monde d'avoir des absences, mais si vous comptabilisez mes absences, comptabilisez aussi le nombre de changements d'invitations ou de mails que nous recevons au dernier moment. Parce que finalement ce n'est plus le 12, c'est le 17, donc vous imaginez que ce n'est pas possible.

Enfin deuxièmement, enfin, je ne sais pas à combien j'en suis, mais j'en suis à plusieurs. Millièmement, tout à l'heure, Alain Quénéhervé vous a interrogé sur certains projets. On le fait régulièrement. Ce que nous vous reprochons, M le Maire, ce n'est pas de ne pas être maître d'ouvrage, sur des projets comme effectivement, le port. Vous n'êtes pas gestionnaire, vous n'êtes pas propriétaire, ce que nous vous reprochons et nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, on vous a même proposé, je me rappelle que nous avons plusieurs fois fait des démarches pour vous rencontrer collectivement. À aucun moment vous n'avez souhaité rencontrer pour échanger avec l'ensemble du groupe. Vous n'avez jamais accédé à cette demande-là. Ce qu'on vous demande et on parlait de l'exemple du port et je vais vous répondre sur cet exemple-là. On sait que ce projet

avance et on sait qu'effectivement le Conseil général et la CCI travaillent là-dessus...

M Besombes :

La ville, la ville, la ville....

Mme Le Meur Gaël :

Vous me laissez finir ? Le Conseil général s'est exprimé. La CCI s'exprime. On peut les rencontrer. De part mon mandat d'élue régionale, il m'arrive de les rencontrer. Ce que nous vous reprochons ce soir, M le Maire, c'est de ne pas nous dire ce que vous voulez pour le port. Le port est le poumon économique de la ville de Concarneau. Il nous semblerait normal que le Maire de la commune, même s'il n'est pas maître d'ouvrage, ait un avis, l'avis de la majorité, si vous voulez faire les choses collectivement, mais donne un avis. Et exprime, lors de ce conseil, ou dans le cadre d'une autre réunion, où vous rassemblez les élus du conseil municipal, vous nous expliquiez un peu ce que vous voulez pour le port demain, à Concarneau.

Et enfin, et je terminerai avec ça. Les histoires de pôle de tennis, ce que voulait dire ma collègue tout à l'heure, c'est que nous ne sommes pas d'accord sur le lieu, et de se rapprocher d'infrastructures scolaires aurait été plus judicieux. Et donc la réflexion doit se poursuivre en ce sens. Parce qu'en plus, et c'est pas à Mme Lemonnier que ça va faire plaisir, vous vous privez de subventions. Vous vous privez de subventions d'autres collectivités parce que vous pourriez en obtenir si vous pouviez mettre à disposition ces infrastructures sportives et vous le ferez pour la salle de gym par exemple. Si vous les mettez à disposition et si vous trouvez un fonctionnement, par du transport etc... il faut réfléchir, après. Vous pourriez bénéficier de subventions dont vous vous privez ce soir.

M le Maire :

Bien, merci Mme Le Meur. Concernant le port, rapidement, parce que je pense que sur toutes vos interventions, il y en a beaucoup qui ne méritent pas d'obtenir de réponses. Je suis désolé de vous le dire. Mais concernant le port, hier j'étais encore avec Jean-François GARREC, le président de la CCI, pour discuter sur l'avenir du port, sur des préconisations, sur des projets, voir si nous étions en phase. Ensuite, M Quernez qui est le responsable au Conseil général, du dossier du port.... Attendez, il y a un comité stratégique, il y a une organisation, il y a aussi un principe de non communication. Il y a un cabinet d'études qui travaille sur le projet, il y a un comité technique, il y a une formalisation dans la programmation de cette étude et à aucun moment, on peut avancer chacun dans son coin. Sachez qu'il y a des concertations et nous discutons ensemble. C'est tout ce que j'ai à vous dire et je ne vous donne pas la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Qu'est-ce que vous.....

M le Maire :

Je vais donner la parole à Mme Depoid qui ne s'est pas encore exprimée.

Mme Depoid :

Alors, là il y en a pour 1 seconde. C'est simplement pour que vous ne puissiez pas dire que sur des chiffres, on ne veut pas vous répondre. Effectivement, la Cour des comptes nous a fait savoir que certains tarifs municipaux ne paraissent pas rapporter suffisamment d'argent pour une ville de notre strate. Comme je suis la mauvaise élève, je m'en explique. En fait, nous n'avons pas beaucoup de lits marchands pour une ville de 20 000 habitants au bord de la mer. C'est une des raisons pour laquelle nous n'avons pas de grandes rentrées au niveau des taxes de séjour. On nous a signalé qu'effectivement, cette taxe de séjour était relativement faible, malgré le fait que cette taxation soit normale. Ceci dit, si vous regardez avec attention le DOB, il y a marqué qu'il faut le traiter avec la prudence nécessaire lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons de ratios entre communes. Comme nous allons bientôt avoir à la thalasso et un certain nombre de logements touristiques qui s'ouvriront l'année prochaine, je pense que nous allons, sans augmenter les tarifs municipaux, améliorer le ratio.

M le Maire :

On peut toujours interpréter quand on dit les choses. L'augmentation des tarifs, j'ai bien dit que ce serait à la marge et dans certains domaines. Évidemment, après on peut extrapoler et donner une

amplitude au sujet. Mais sachez qu'au mois de décembre, vous verrez le budget primitif, et là vous aurez des éléments précis. Je vais laisser maintenant, la parole à Xavier Calvarin, et nous en terminerons.

M Calvarin :

Je vais essayer d'être court, c'est juste pour parfaire mon explication du problème qui s'est passé au CAC, lors du concert d'Imany. Lors de ce concert, on alimentait en 380 entre la terre et la phase. Je suis resté toute la soirée avec les services. Vous savez que c'est un peu mon métier, donc je me suis préoccupé de savoir pourquoi nous étions dans cet état de fait. Nous avons ressorti tous les bordereaux de commissions de sécurité et avant 2000, je ne sais plus si c'est 1998 ou 1999, vous voyez que cela date, il y avait déjà, dans la commission de sécurité, signalé que le régime de neutre qui était utilisé sur le CAC, était un régime de neutre dédié aux grosses entreprises et aux espaces hospitaliers. C'est-à-dire que ce sont des régimes de neutre qui ont la particularité de fonctionner sans protection différentielle avec obligation d'avoir sur le site, un électricien qualifié pour intervenir en cas de problème. Voilà pourquoi, justement, on ne répondait pas à notre responsabilité en la matière. Vous auriez pu nous dire que cela faisait 3 ans qu'on était en place et qu'on aurait pu contrôler tout cela sur tous les bâtiments. Je l'ai découvert ce soir-là, nous avons ressorti les différents bordereaux, et ensuite, à chaque concert, quand on avait pas encore parfait l'installation, il y avait un électricien de service qui venait en sous traitance. C'était une entreprise privée qui venait. Voilà pourquoi on avait un caractère d'utilisation irresponsable du podium, où justement les alimentations n'étaient pas sécurisées. Cela avait été signalé par cette commission de sécurité. Vous nous avez parlé d'incompétence, moi j'ai parlé d'irresponsabilité. Là, je ré-affirme ce que j'ai dit, il était irresponsable de faire fonctionner cet équipement-là pendant autant d'années avec cette recommandation qui n'était pas validée. Nous avons changé le régime de neutre, pour nous rapprocher des régimes de neutre des habitations, avec une protection différentielle des personnes.

Voilà un exemple qui fait que notre préoccupation sur le CAC était de pallier aux urgences. Au départ, c'est vrai qu'il s'agissait d'urgences. Nous avons une vie culturelle sur le CAC. Pour l'instant, nous n'avons pas de solution de repli, c'est le CAC qui doit fonctionner. Nous avons effectivement dépensé beaucoup d'argent. Pour l'électricité, nous devons être à 160 000 euros. Mais au moins, les gens qui vont aller à des concerts, ou les artistes qui se produisent, vont le faire en toute sécurité.

Pour le bac électrique, je pense que nous irons vers là parce qu'il a d'autres avantages. Il semble plus fiable que les systèmes thermiques.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Nous avons débordé certes de notre débat d'orientation budgétaire, mais néanmoins le débat était passionné. Quelques fois nous avons débordé aussi sur le ton. Mais quelque part, c'était aussi pour présenter ses orientations, ses stratégies, la situation financière de la ville, et vous aurez des éléments plus précis en décembre, lors du budget primitif.

Pour conclure, il n'y a pas de vote concernant ce rapport.

Nous allons donc passer au point n°2, si vous le voulez bien.

Pour le point n°2, c'est M Echivard sur un sujet jeunesse pour une attribution de subvention exceptionnelle.

2	Éducation - jeunesse : attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Pierre Guéguin - voyage pédagogique en Pologne
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M Echivard :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Echivard. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Remarque et question. Je ne comprends pas bien la phrase, la caisse des écoles participe depuis cette année au financement de ce fonds pour 500 €. Ce qui veut dire, que d'une manière annuelle elle participera ou c'est quelque chose d'exceptionnel lié au voyage ? Et ma deuxième question, c'est que nous aurions aimé avoir un point sur l'activité de cette caisse des écoles, depuis 4 ans, puisque c'est une régie autonome mise en place pour les projets des écoles publiques. Si nous pouvions avoir un état des lieux de ce qui a été fait depuis 4 ans par le biais de la caisse des écoles.

M le Maire :
Oui, M Malléjacq.

M Malléjacq :
Je vais intervenir sur ce sujet-là dans la mesure où je suis à la caisse des écoles. Pour répondre à votre 1^{ère} question concernant cette participation de 500 € au fonds social collégien et lycéen, vous verrez justement que dans l'évolution des attributions, ou en tout cas, des interventions de la caisse des écoles, le fonds social collégien est également concerné. Pour ce qui est du fonds social lycéen qui nous intéresse, depuis la 1^{ère} réunion de la caisse des écoles de 2012, il a été décidé de faire participer la caisse des écoles aux différents fonds sociaux collégiens et lycéens, et ce, de façon pérenne, ce ne sera pas uniquement pour cette année. Le constat était le suivant, comme vous le savez tous, les fonds sociaux attribués aux différents collèges et lycées ne sont pas très élevés alors que par ailleurs, les besoins des familles le sont de manière de plus en plus importante, à mon avis.

Mme Le Meur Gaël :
500 euros pour les 2 collèges et le lycée ?

M Malléjacq :
Tout à fait, et cela de façon pérenne.

Inaudible....

M Malléjacq :
Ce sont les écoles publiques, c'est très clair.

Inaudible.....

Mme Ziegler :
Non, non décemment je pensais que..... je préfère.... comme la caisse des écoles privées ne se réunit jamais ou qu'en tout cas on ne nous invite pas, je vous posais la question.

M Malléjacq :
La caisse des écoles est la caisse des écoles publiques de Concarneau. Pour faire un bilan et pour répondre à la 2^{ème} partie de la question, quand au bilan des actions et interventions de la caisse des écoles, jusqu'à l'année dernière, grosso-modo, la caisse des écoles intervenait pour participer au financement et aider les personnes au plus bas quotient, pour les sorties scolaires, pour les voyages pédagogiques. Elle intervenait également pour compenser le différentiel de coût de restauration qui pouvait exister dans le cas d'une scolarisation d'un enfant dans une commune extérieure, pour fait de handicap ou pour des raisons de santé. Il y a souvent un différentiel de tarification, dans la mesure où une tarification extérieure peut être appliquée, et la caisse des écoles de Concarneau

couvrait ce différentiel pour faciliter la scolarisation de ces enfants. D'autre part, il est encore possible d'obtenir des prêts d'honneur pour les étudiants qui proviennent des collèges et lycées publics, pour faciliter le financement de leurs études supérieures. Ce sont des prêts d'honneur qui sont sans intérêt, et dont le remboursement est très étalé dans le temps. Voilà en gros les interventions, jusqu'à cette année de la caisse des écoles. Nous avons souhaité l'étendre, comme je le disais tout à l'heure, par cette intervention au niveau des fonds sociaux, pour les raisons que j'expliquais, à savoir la difficulté de plus en plus importante constatée par les directeurs d'établissements et les personnes qui sont dans les fonds sociaux. J'y étais à une époque aux Sables-blancs et j'ai vraiment pu constater la difficulté qu'avaient certaines familles pour financer ne serait-ce que la cantine. Vous le savez comme moi. C'était un souhait d'aider ces fonds sociaux.

Le 2^{ème} point, c'est que nous avons également décidé, cela peut paraître anecdotique, mais ça me paraît important, de faciliter la visite des collèges pour les écoles publiques, en participant au financement. Et d'autre part, nous avons également décidé d'aider aux sorties pédagogiques, par la caisse des écoles. C'est une caisse des écoles qui est active. Il est vrai que vous n'avez pas de représentant à la caisse des écoles, mais c'est une caisse qui aide au fonctionnement de certaines activités des collèges et lycées publics ainsi que des écoles, et je tiens aussi à préciser que nous avons fait aussi le constat que ces différentes actions de la caisse des écoles étaient peu ou pas connues, aussi bien au niveau des écoles que des collèges et lycées. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une plaquette d'informations à destination des différents établissements pour informer les familles et les établissements sur des actions de la caisse des écoles.

M le Maire :

Merci M Malléjacq, pour vos précisions et votre compétence. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Merci. J'ai juste un point. Ok pour toutes vos réponses. Vous avez dit que cette caisse des écoles servirait dorénavant à permettre le déplacement des écoles vers les collèges. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a qu'une école qui n'a pas joué le jeu l'année dernière pour se déplacer et qui a demandé au collège de prendre en charge ce déplacement. En l'occurrence, c'est le collège des Sables-blancs qui avait fait une démarche vis-à-vis des écoles publiques de son secteur. C'est vrai que nous n'avons pas de représentant, mais ce serait bien que nous recevions des comptes-rendus, par mail ou autres, pour que nous ayons une idée. Mais il faudrait peut-être prioriser les missions de cette caisse des écoles parce que alimenter les fonds sociaux des collèges et lycées, ça me semble très bien, encourager et accompagner les sorties scolaires, ou la restauration, ce sont ses missions, donc tout va bien. Mais prendre en charge un déplacement alors que l'ensemble des autres écoles font cette dépense, et qu'en l'occurrence une école ne l'a pas fait juste par une explication pas avérée, je trouve qu'il faudrait plutôt encourager les écoles à le faire, et si vraiment il reste des fonds, pourquoi pas ! Mais ce serait valable pour toutes les écoles, en priorisant. Il y a différents degrés d'aides, parce qu'il y a différents besoins.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Nous pouvons passer au vote, si vous le voulez bien ?

M Malléjacq :

Il est vrai que dans le cas présent, c'était une école qui posait souci, c'est la raison pour laquelle, je n'ai pas la délibération sous les yeux, vous excuserez l'imprécision, mais il est mis que cela concernait les écoles les plus excentrées pour faciliter le transport. Voilà la raison tout simplement. Et je précise également, et après j'en terminerai, que depuis très longtemps, les attributions de la caisse des écoles avaient peu ou pas évolué. Elles avaient évolué à la marge par une modification des taux de prise en charge par exemple pour l'aide aux activités des familles ou sorties scolaires etc... Nous avons souhaité, je dis nous parce que toutes les personnes qui sont à la caisse des écoles, y compris les personnes qui ne sont pas élues, étendre cette action en prenant en compte les malheureuses nouveautés telles que cette nécessité, justement, d'apporter un soutien aux différents fonds sociaux.

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler :
Inaudible....

M le Maire :
Je pense que....

Mme Ziegler :
Non, mais c'est important.

M le Maire :
Ce qui a été dit était suffisamment précis, que ce soit par votre groupe ou par M Malléjacq.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Bien, nous passons au point n°3, Mme Lemonnier, si vous le voulez bien, pour une demande de remboursement sur le budget principal.

3	Moyens généraux - finances : demandes de remboursement - Budget principal
----------	----------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier, est-ce qu'il y a des remarques ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Comme nous parlons de finances, le fait de ne pas m'avoir donné la parole tout à l'heure, a permis au Conseil général ce soir, de faire des économies.

M le Maire :
Il s'agissait d'une information.

Quels sont ceux qui sont pour ?

M Besombes :
Nous sommes punis.

M le Maire :
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Bien, le point 4 pour des admissions en non-valeur.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

4	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget principal
---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Bien, admissions en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget de l'eau.

5	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget eau
---	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Idem en ce qui concerne le budget de l'assainissement.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

6	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget assainissement
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Pas de remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Idem pour les restaurants scolaires.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

7	Moyens généraux - finances : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - restaurants scolaires
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Une demande de remise gracieuse sur le budget de l'assainissement.

8	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget assainissement
----------	----------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Demande de remise gracieuse sur le budget de l'eau.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

9	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget eau
---	-----------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le point n° 10, une décision budgétaire modificative sur le budget principal, Mme Lemonnier.

10	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative - budget principal
----	----------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des interventions sur cette DBM ? Non, nous allons la voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Bien, ensuite sur le budget de l'assainissement, une décision budgétaire modificative, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?

Vous voulez une suspension de séance ?
Quels sont ceux qui sont contre ? Oui, parce qu'on ne voit pas trop quand même.

Abstentions ?

S'il vous plaît.

Abstentions, on a dit 3 ?

M Calvarin :
Je vais vous dire tout de suite pourquoi j'ai levé la main, je voulais juste vous questionner sur le fait d'être contre une ligne modificative qui permet de rééquilibrer un budget parce que la consommation n'a pas été à la hauteur de ce que nous avons en prévision. C'est juste un problème purement administratif. Que l'on s'abstienne, je le comprends tout à fait, mais que l'on vote contre une mesure purement administrative, pour pouvoir équilibrer les budgets, je n'arrive pas à le comprendre.

Mme Le Meur Gaël :
Nous avons une certaine forme de cohérence, puisque nous sommes contre le budget que vous présentiez. Certains s'abstiennent, certains votent contre. C'est un choix, mais nous ne sommes pas d'accord avec les dépenses et le budget que vous présentez, c'est tout.

M le Maire :
Bien, maintenant nous avons une DBM concernant le budget de l'eau.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?

M Colimard :
J'ai oublié depuis le début de voter pour mon pouvoir.

Rires.....

M Colimard :
On recommence tout.

Rires.....

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont contre ? S'il vous plaît, les contre ?
M Colimard ? Les contre ?

Mme Le Meur Gaël :
C'est bon ?

M Le Maire :
Attendez, parce que là on ne s'y retrouve plus.

Mme Le Meur Gaël :
Il y a 5 et 3.

M le Maire :
Abstentions ?

Mme Le Meur Gaël :
Voilà.

M le Maire :
Ensuite, concernant une décision budgétaire modificative, sur le budget du centre des arts et de la culture.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

13	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors, M Debuyser, vous allez nous présenter le sujet concernant la vente de l'ancien logement d'urgence, place de l'hôtel de ville.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Nous l'avons évoqué tout à l'heure, lors du DOB, voilà un exemple de braderie du patrimoine de Concarneau. Nous voterons contre ce point-là. Le service des domaines a donné une estimation, cela ne veut pas dire qu'il faille forcément la suivre. 80 000 euros, je comprends que ce soit acheté. 80 000 euros, pour 110 m² en centre-ville, avec dans l'optique d'en faire un projet, parce qu'il y a des choses à faire sur un terrain comme ça, situé là où il est. Voilà un bon exemple où vous continuez votre manière de faire qui nous déplaît très fortement, et qui n'est en rien positif pour les concarnois.

M le Maire :
Très bien. M Colimard ?

M Colimard :
Nous voterons contre, parce que l'affirmation que ce bien est inexploitable par la ville, ne nous convient pas.

M le Maire :
M Debuyser, vous avez un complément d'information à apporter ?

M Debuyser :
Vous pouvez répéter, M Colimard ?

M Colimard :
J'adore que l'on me demande de réintervenir. C'était tellement court. L'affirmation selon laquelle le bien est inexploitable par la ville ne nous convient pas, donc, nous votons contre.

M le Maire :
M Debuyser ?

M Debuyser :
Non, je n'ai pas de réponse à apporter. C'est un bien qui est dans le domaine privé de la ville où nous avons eu un certain nombre de propositions à 40 000, et malheureusement, par un Monsieur décédé maintenant, à 70 000. La 3^{ème} proposition à 80 000 qui correspond au prix des domaines, je ne suis pas aux domaines, donc je ne peux pas dire comment ils déterminent leurs prix. Je pense que c'est une bonne vente, pour un terrain de 313 m², sur lequel il y a un bâtiment en copropriété, c'est-à-dire que c'est assez difficile à gérer, et un bâtiment qui est bon à démolir, parce que comme tous les autres bâtiments de la ville, il n'a jamais été entretenu.

M le Maire :
Très bien, oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
C'est vrai que vous nous avez plusieurs fois parlé de lieux désaffectés dont on ne pouvait rien faire et dont il fallait mieux se séparer. Il y a l'exemple de la maison qui est derrière nous et qui a été totalement rénovée, et fonctionne à priori très bien. Donc, on peut penser qu'il y avait d'autres utilisations que simplement la vente.

M le Maire :

Ce sont des choix.

Nous allons passer au vote.

Mme Le Meur Gaël :

Et vous dites que le service des domaines a fixé les prix. Non, le service des domaines a fait une estimation. Ce n'est pas du tout la même chose. Vous êtes totalement libre de la respecter ou non.

M Debuyser :

Oui, mais c'est quand même mieux de la respecter quand on vend quelque chose, pas comme vous, qui achetait quelque chose 2 fois plus cher que l'estimation des domaines.

Mme Le Meur Gaël :

On parle de bien là....

M le Maire :

On va procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour la vente de cette parcelle ?

S'il vous plaît, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Et abstentions ? Très bien.

La campagne de ravalement, M Debuyser.

15	Urbanisme - foncier : campagne de ravalement 2013
----	---------------------------------------------------

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M Debuyser indique en cours de lecture du rapport :

Je tiens à préciser que sur la ville c'est 10 %, et sur la rue Dumont d'Urville, place De Gaulle et rue des écoles, c'est 20 %, avec un plafond, bien évidemment, c'est 20 % + 10 % de CCA.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

M Debuyser, pour des ressources humaines.

16	Ressources humaines : modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents
----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

M Debuysen :
(lecture du rapport)

M Debuysen indique à la fin de la lecture du rapport :
Puisque l'on va me poser la question, je vais répondre tout de suite.

Mme Ziegler :
Vous pouvez nous donner le résultat du loto de demain aussi ?

M Debuysen :
Les taux de cotisation, jusqu'à l'heure actuelle, ne concernaient que l'incapacité temporaire et l'invalidité. On indemnisait au niveau de 90 % du taux brut. Les agents payaient 2,25 % du TIB + la NBI. Cela leur faisait un montant d'environ 31,50 euros pour les catégories C, 47,25 euros pour les catégories B, et 74,25 euros pour les catégories A. Sachant que bien évidemment, aucune participation n'était donnée par la municipalité. Aujourd'hui, le nouveau contrat concerne toujours l'incapacité temporaire et l'invalidité, mais on y ajoute le décès. Nous n'allons plus indemniser à 90 %, mais nous allons indemniser à 95 %. Les agents auront un taux de cotisation non plus de 2,25, mais de 1,15. Ce qui fait qu'aujourd'hui, ils paieront 16,10 euros au lieu de 31,50 euros, 24,15 euros au lieu de 47,25 euros et 37,95 euros au lieu de 74,25 euros. La ville participant, pour sa part, pour les catégories C à hauteur de 31 %, catégorie B, 14 % et catégorie A, 8.

M le Maire :
Merci M Debuysen. Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Une question, vous faites mention, là d'une participation passée par le CdG 29. Sommes-nous toujours affiliés au CdG 29, 1^{ère} question ? Et 2^{ème} question, il me semblait que quand c'était le COS qui était porteur du contrat les indemnités journalières étaient aussi garanties. Ça ne me semble plus être le cas maintenant.

M Debuysen :
Si, bien sûr. Concernant le CdG 29, normalement le décret met fin à toutes les protections qu'il y avait actuellement pour les agents. C'est fini. Au 31 décembre 2012, suite au décret 2011-1474 que je vous ai décrit plus haut, le contrat MNT devient illégal. Il fallait trouver une solution pour les agents. Cette solution appartenait à chaque collectivité, c'est-à-dire qu'il appartenait à Concarneau de lancer un appel d'offres auprès de compagnies d'assurance labellisées cette fois. Il fallait qu'elles soient labellisées par l'État. Nous avons choisi de demander au CdG 29 de mutualiser l'appel d'offres. C'est-à-dire que le CdG 29 a lancé un appel d'offres pour toutes les communes souhaitant participer. On y a participé, CCA également et ils ont retenu une compagnie d'assurances qui nous propose ce contrat. Il appartient maintenant à la commune, si elle le veut, d'adhérer à cette société ou pas. Nous avons décidé d'y adhérer. Sur la question à savoir si nous sommes affiliés ou pas affiliés, ça n'a rien à voir. C'est le CdG 29 qui s'est porté volontaire pour toutes les communes pour faire cet appel d'offres.

Maintenant, il y a une différence entre affiliation et non affiliation. On peut travailler avec le CdG 29 dans différents domaines, y compris ne plus travailler avec elle dans le cadre d'une CAP, mais en étant toujours affiliés. Ça n'a rien à voir. L'affiliation n'a rien à voir avec le travail que l'on peut faire avec le CdG 29. L'affiliation ne sert qu'à leur donner 80 000 euros par an.

Mme Donniou :
Quel est le prix de cette décision ?

M le Maire :
25 000 euros.

M Debuyser :
C'est une estimation.

M le Maire :
Oui, c'est une estimation à 25 000 euros. Mme Ziegler, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Ziegler :
Je précise ma question, je l'ai sans doute mal formulée. Est-ce que nous travaillons toujours dans le cadre du CTP avec le CdG 29 ?

M Debuyser :
Du CTP ?

Mme Ziegler :
Non, de la CAP.

M Debuyser :
Non. La ville de Concarneau a décidé en accord avec le CdG 29, après une réunion avec le CdG 29, dont un de ces vice-président, de faire sa propre CAP, mais de rester affiliée au CdG 29.

Mme Ziegler :
Donc nous versons toujours une cotisation.

M Debuyser :
Oui, pour des questions de délai, oui.

M le Maire :
Merci M Debuyser.

Mme Ziegler :
Donc ce n'est pas si clair que ce que vous voulez bien nous dire.

Mme Le Meur Gaël :
Ce serait bien que nous ayons un point là-dessus.

M le Maire :
L'incapacité temporaire est bien garantie, Mme Ziegler, comme avant. Deuxièmement, ce que nous pouvons dire, c'est que c'est une avancée sociale pour les agents, avec une participation de la ville à hauteur d'une estimation de 25 000 euros. En ce qui concerne le CdG 29, même si cela n'a pas été clair, j'imagine que les observations qui ont été faites par Jean-Michel Debuyser, nous ont quand même permis de comprendre la situation concernant la ville, vis-à-vis du CdG 29. Maintenant, si vous voulez des précisions, vous pourrez les avoir dans le service.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Très bien.

Concernant la réduction des droits de place, pour travaux rue des Sables-blancs, Mme Depoid.

17	Commerce - tourisme : réduction des droits de place pour travaux rue des Sables-Blancs
----	----------------------------------------------------------------------------------------

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Mme Depoid pour une convention de mise à disposition d'un enseignant d'éveil musical à la commune de Melgven.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

18	Culture - école de musique : convention de mise à disposition d'un enseignement d'éveil musical à la commune de Melgven
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Depoid, pour une mise à disposition d'un enseignant de cornemuse au sein du bagad Konk Kerne.

Conseil municipal du 15 novembre 2012

19	Culture - école de musique : convention de mise à disposition d'un enseignant de cornemuse au sein du Bagad Konk Kerne
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Le Meur Gaël :
On parle bien d'un renouvellement de convention ?

Mme Depoid :
Tout à fait.

Mme Le Meur Gaël :
D'accord.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :
Il y a une question.

M le Maire :
Pardon.

M Colin :
Je voulais simplement dire que l'on prononce Konk Kerné et non Konk Kerne.

Mme Depoid :
Excusez-moi.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Le Port, coordonnateur et agents recenseurs.

20	État-civil - élections : coordonnateur et agents recenseurs
----	-------------------------------------------------------------

Mme Le Port :
(lecture du rapport)

Mme Le Port indique à la fin de la lecture du rapport :
Sachant qu'il n'y aura certainement pas de contrat de signé puisqu'il s'agit d'une nomination par arrêté.

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre?
Abstentions ?

21	Moyens généraux - Achats - Commande publique : convention de groupement de commande pour la réalisation des schémas directeurs pluviaux communaux
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Depoid.

Mme Depoid :

Qui peut me dire le montant, même approximatif, de cette délibération ?

J'aurais aimé des chiffres comparatifs pour me persuader du bien fondé de confier à CCA l'étude plutôt que de la pratiquer nous-mêmes.

De plus, présenté conjointement avec le lot n°1, il faut être conscient qu'il s'agit, comme le demande l'État, du début d'un processus pour une prise de compétence par l'Agglo, de l'assainissement collectif puis des eaux pluviales, enfin de la voirie, les unes découlant des autres.

J'avais cru comprendre que certaines communes y étaient opposées.

Question subsidiaire : à terme quelle gouvernance restera-t-il aux mairies ? Si leur disparition est inéluctable, encore faut-il en discuter.

Faute de réponses précises et de choix débattus sur ces questions, je m'abstiendrai.

M le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien.

Ainsi s'achève ce conseil municipal qui a été animé, passionné. Je vous remercie de votre collaboration et de votre investissement dans ce débat démocratique et je vous donne rendez-vous en décembre, pour la présentation du budget primitif.

La séance est levée à 22h00.